



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Stratégie Nationale de Désarmement, Démantèlement, Réinsertion et de Réduction de la Violence Communautaire (SNDDR-RVC) en Haïti

Document cadre pour l'action étatique en matière de DDR-RVC en Haïti
2021 – 2030

Juin 2021



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

**Stratégie Nationale de Désarmement, Démantèlement, Réinsertion et de
Réduction de la Violence Communautaire (SNDDR-RVC) en Haïti**

*Document cadre pour l'action étatique en matière de DDR-RVC en Haïti
2021 – 2030*

Ce document de Stratégie Nationale DDR-RVC en Haïti a été élaboré en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) et plusieurs autres partenaires.

Ce document est élaboré en vue de servir de cadre normatif et fournir une approche méthodologique à la planification, l'élaboration, l'implémentation et le suivi du Programme Nationale DDR-RVC en Haïti.

Associé à la récente étude socio-économique de la vulnérabilité des zones exposées à la violence communautaire¹, associé à l'évaluation conjointe DPO-ODA sur les Armes et les Munitions en Haïti², associé également à l'enquête sur les Armes Légères et de Petits Calibres (ALPC), la Stratégie Nationale DDR-RVC sert de socle aux Programmes, Projets, Activités liés au Désarmement, au Démantèlement, à la Réinsertion et aussi à la Réduction de la Violence Communautaire.

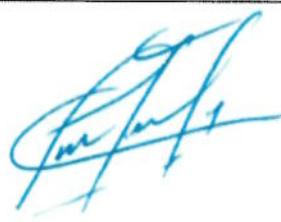
La Stratégie Nationale est un document dynamique qui permet :

- (i) la vérification des interventions objectives et non discriminatoires et l'analyse des résultats fiables ;
- (ii) la révision des cibles suivant l'évolution des besoins en matière de Réduction de la Violence Communautaire, lesquels besoins sont captés par les outils d'assistance et de contrôle de l'exécution de la stratégie ;
- (iii) le développement d'un cadre unique de travail pour le DDR-RVC dans la planification, la formulation, le financement et la mise en œuvre de la SNDDR-RVC ;
- (iv) L'établissement d'une stratégie de sortie ordonnée assurant la pérennité des acquis.

Le document s'adresse aux opérateurs et partenaires d'exécution (*locaux, régionaux, nationaux et internationaux*), aux institutions étatiques et non-étatiques de support, y inclus la société civile en général, ainsi que les Programmes et Bailleurs de Fonds dont les activités cherchent à agir sur les facteurs et vecteurs de la violence armée afin de les prévenir, les réduire ou de les éradiquer.

Vu et approuvé par :

Claude JOSEPH



5/07/2021

Premier Ministre a.i et ministre des affaires étrangères et des cultes

¹ Cette étude a été financée par la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) dans le cadre de son programme Réduction de la Violence Communautaire (RVC). Elle a été réalisée par le Centre d'Études et de Recherche en Management et en Economie (CERME), sous la supervision du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), décembre 2019.

² United Nations Peacekeeping / United Nations Office for Disarmament Affairs, "Joint DPO-ODA Technical Assessment Mission (TAM) on Weapons and Ammunition Management (WAM) and RVC/DDR in Haiti", Final Report, August 2019.

TABLE OF CONTENTS

Acronymes et Sigles	6
Préambule	8
Re Merci elment	9
I. INFORMATION CONTEXTUELLE	10
1.1. Introduction	10
1.2. Instruments Nationaux et (internationaux	11
II. JUSTIFICATION	13
2.1. Analyse de la situation de violence année en Haïti	13
2.1.1. Les baz armées	15
2.1.2. Les facteurs catalytiques du problème	16
III. REPONSE STRATÉGIOUE	17
3.1. Les approches informant la stratégie	17
3.1.1. L'approche DD	17
3.1.2. Réduction de la Violence Communautaire (RVC)	18
A. Les fondements de l'approche RVC	18
B. La RVC comme instrument de transformation	18
3.1.3. Orientation de la stratégie	19
3.2. Théorie du Changenlent	19
3.2.1. Les conditions	20
3.2.2. Les hypothèses	21
IV. LES PRINCIPAUX AXES D'INTERVENTION	21
4.1. Les Composantes transversales : protection des mineurs, équité de genres	25
V. LES OBJECTIFS ET LES RESULTATS ATTENDUS DE LA STRATEGIE	25
5.1. Les objectifs	26
5.1.1. Objectif stratégique	26
5.1.2. Objectif général	26
5.1.3. Objectif spécifiques	26
5.2. Les résultats attendus	26
VI. APPROCHE PRIORITAIRE : LA RVC, INSTRUMENT DE STABILITÉ, D'ÉTAT DE DROIT ET DE DÈVELOPPEMENT	27
6.1. Mise en place de l'approche RVC en fonction des situations	27

6.2. Cas particulier des zones rurales affectées par des conflits terriens	28
VII. LES GROUPES CIBLES ET LES ZONES D'INTERVENTION.....	28
7.1. Les Bénéficiaires institutionnels	"
7.2. Les bénéficiaires directs	28
VIII. MÉCANISMES DE COORDINATION ET DE MISE EN ŒUVRE.....	31
8.1. Le Niveau de Conception et d'Orientation Stratégique.....	31
8.2. Niveau de Coordination Technique Globale	31
8.3. Rôles et Responsabilités.....	32
8.3.1. L'État Haïtien.....	32
8.3.2. La Société civile	33
8.3.3. Les Organisations Internationales et le Système des Nations Unies.....	33
8.3.4. Les Partenaires de développement.....	33
8.3.5. Des Responsabilités Opérationnelles Spécifiques	34
IX. MÉCANISMES DE PARTENARIAT ET FINANCEMENTS.....	36
9.1. Approches préférentielles au financement des interventions.....	36
X. PRINCIPES DIRECTEURS.....	37
10.1. Système Unifié de Suivi, d'évaluation et Base de Données.....	37
10.2. Communication et Transparence.....	38
10.3. Processus de Sélection - Vérification de l'Eligibilité	38
10.4. Appropriation - Capacités	38
XI. GESTION DES FACTEURS DE RISQUES.....	39
ANNEXES	40
Annexe I: Mandat et Mission de la CNDDR.....	41
Annexe II: Cadres de référence nationaux et internationaux	43
Annexe III: Cadre de Suivi et Evaluation	45
Annexe IV: Listes des Ministères et leur contribution	48

Acronymes et Sigles

AAN	Autorité Aéroportuaire Nationale
AGD	Administration Générale des Douanes
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ALPC	Armes Légères et de Petits Calibres
APN	Autorité Portuaire Nationale
BA ou BAZ	Basés armées
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BINUH	Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti
CCC	Capacité de Créer des Conflits
CNCOPPA	Cellule Nationale de Coordination Opérationnelle des Programmes, Projets et Activités
CNDDR	Commission Nationale de Désarmement, Démantèlement et de Réinsertion
CONALD	Commission Nationale de Lutte Contre la Drogue
CPI/DDR-CVR	Comité de Pilotage Interministériel en matière de DDR-CVR
DDR	Désarmement, Démobilisation et Réinsertion/Réintègration
DINEPA	Direction Nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
FAES	Fonds d'Assistance Économique et Sociale
IBESR	Institut du Bien-Etre Social et de Recherches
INFP	Institut National de la Formation Professionnelle
MARNDR	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural
MAST	Ministère des Affaires Sociales et du Travail
MCC	Ministère de la Culture et de la Communication
MCFDF	Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes
MCI	Ministère du Commerce et de l'Industrie
MD	Ministère de la Défense
MdE	Ministre de l'Environnement
MENFP	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle
MHAVE	Ministère des Haïtiens Vivant à l'Étranger
MICT	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales
MINUJUSTH	Mission des Nations Unies pour l'appui à la Justice en Haïti
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti
MJSAC	Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique
MJSP	Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Extérieure
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
MTPTC	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications
OCB	Organisation Communautaire de Base
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONM	Office National de la Migration
ONU-FEMMES	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
OPC	Office de la Protection du Citoyen
PM	Premier Ministre
PNDDR/RVC	Programme National de Désarmement, Démantèlement, Réinsertion et de Réduction de la Violence Communautaire
PNH	Police Nationale d'Haïti, y inclus la Police communautaire, POLIFRONT, Politour,
PNUD	Programme National des Nations Unies pour le Développement
RVC	Réduction de la Violence Communautaire
S&E	Suivi et Évaluation
SAE	Services d'Appui aux Entreprises
SEA	Secrétairerie d'Etat à l'Alphabétisation

SEIPH	Secrétairerie d'Etat à l'Intégration des Personnes Handicapées
SESP	Secrétairerie d'Etat à la Sécurité Publique
SNDDR/RVC	Stratégie Nationale de Désarmement, Démantèlement, Réinsertion et de Réduction de la Violence Communautaire
THIMO	Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre
UNCT	United Nations Country Team
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour le Service des Projets
VSBG	Violence Sexuelle et Basée sur le Genre
ZSA	Zone Sains Armés

Préambule

Haïti a subi des chocs consécutifs liés à des crises violentes. Cette situation culmine avec une insécurité rampante causée par une vague d'enlèvements contre rançons qui a fait de nombreuses victimes parmi la population indistinctement du niveau socioéconomique. Tous les secteurs sont touchés incluant le secteur religieux. Cette situation a un impact sur l'économie, comme sur la cohésion sociale. En effet, le secteur touristique est directement frappé puisque certains de nos pays amis ne conseillent pas à leurs ressortissants de visiter le pays. Mais les investisseurs internes, les petits comme les grands hésitent à développer leurs affaires, ou simplement perdent leurs actifs étant victimes d'actes de violence, ou au contraire, ils ne sont pas en mesure de fonctionner à cause des conditions sécuritaires. La circulation des biens et des personnes est une aventure risquée. Bien que tout le territoire soit concerné, la situation est particulièrement préoccupante dans l'aire métropolitaine où sont concentrés les investissements financiers, les activités politiques et tout le système administratif national.

La violence des gangs est devenue un défi majeur pour la stabilité mais aussi pour la démocratie et le développement, d'autant que notre principale ressource c'est notre jeunesse qui devrait être le socle de l'avenir.

Les principaux acteurs des conflits armés et de la violence sont recrutés parmi les jeunes hommes et femmes qui voient dans la violence la seule alternative pour avoir accès à des ressources financières, ou pour avoir accès à une certaine reconnaissance sociale. Ces jeunes sont organisés dans des structures qui sont les premiers moteurs de la violence qui menace l'avenir du pays. D'où l'urgence de porter une réponse non seulement pour réduire la violence aussi bien dans les communautés précaires et vulnérables qui se multiplient de manière anarchique, aussi bien que les violences qui éclatent à la suite de conflits entre les communautés pour des raisons diverses. Il faut répondre aux besoins primaires et stratégiques de jeunes hommes et femmes en leur offrant d'autres alternatives, d'autres véhicules pour accomplir leur potentiel et leurs rêves. Pour notre pays, il y a lieu de reconnaître que ces jeunes forment un dividende démographique qui peut être le moteur de la modernisation et du progrès.

La Stratégie Nationale pour le Désarmement, le Démantèlement des groupes armés et la réinsertion des individus désarmés (DDR) et la Réduction de la Violence Communautaire (RVC) entend offrir au gouvernement un outil afin de définir les politiques publiques et les cadres légaux appropriés pour aborder ces problèmes. Elle vise aussi à orienter le développement d'un Programme nationale DDR-RVC pour les 3 prochaines années. Le document est un outil vivant qui sera revisité régulièrement en fonction des changements de conjoncture et de la situation. À travers cet outil, l'Etat haïtien exprime une volonté claire d'aborder le problème de manière inclusive et holistique en mobilisant non seulement l'appareil de l'Etat mais aussi les acteurs de la société civile et les cadres de coopérations avec nos partenaires de l'international.

Remerciements

En ma qualité de Coordonnateur de la Commission Nationale de Désarmement, Démantèlement et de Réinsertion (CNDDR), je tiens à exprimer mes plus vifs remerciements au nom de la Commission, à toutes les institutions étatiques et non-étatiques qui ont contribuées à l'élaboration de ce document.

Mes remerciements s'adressent particulièrement aux différents Ministères et entités étatiques qui se sont engagés pendant toute la durée du processus d'élaboration de la stratégie, parmi lesquels : le Ministère de la Défense, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, la Police Nationale d'Haïti, la Secréterie d'Etat à la Sécurité Publique et l'Office de la Protection du Citoyen.

Il convient de saluer également le support et l'accompagnement des agences du Système des Nations-Unies (UNFPA, UNICEF, PNUD, UNOPS et l'OIM) ainsi que la participation des représentants de la société civile y compris des opérateurs de projets RVC. J'aimerais les remercier tous pour leurs conseils, leurs contributions et surtout d'avoir contribué activement en formulant des recommandations pertinentes pour compléter et finaliser le document de Stratégie Nationale de Désarmement, Démantèlement, Réinsertion et de Réduction de la Violence Communautaire (SNDDR-RVC) en Haïti.

Je voudrais souligner ma gratitude envers les collaborateurs et spécialistes du BINUH qui ont apporté un support technique et logistique important à la préparation de ce document.

Mes remerciements vont aussi à tous mes collaborateurs Commissaires de la CNDDR et les membres de la Task Force pour leur contribution et leur participation aux différentes sessions et séances de travail ayant contribuées à la publication de ce document.

I. INFORMATION CONTEXTUELLE

1.1. Introduction

Depuis 1986, Haïti fait face à une crise multidimensionnelle. Il y a le cumul des contraintes qui freinent le développement économique, les épisodes sporadiques de violence souvent alimentées par des crises et des conflits socio-politiques et économiques, les migrations sous toutes les formes interne et externes. L'économie notamment, connaît une croissance négative depuis trois ans et le taux de l'inflation est galopante en dépassant le taux de 15% durant les trois dernières années. Il s'est établi à 17,69% en mars 2019 à 22% en mars 2020 et contre 17,2% en mars 2021.

- (i) Le Produit Intérieur Brut a connu une décroissance en septembre 2019 (-1.2%)³ alors que la croissance de la population est de l'ordre de 1.5%⁴. Ce taux négatif est expliqué essentiellement par les turbulences politiques et de gouvernance régnant pratiquement en permanence sur l'ensemble du territoire national ;
- (ii) Près de 63% de la population active est au chômage tandis que 75% des travailleurs se retrouvent en situation de sous-emploi. Chez les jeunes, âgés de 18 à 30 ans, le taux de chômage est de 75% ;
- (iii) Plus de 53% de la population vit avec moins de 2.41 USD et 23% avec moins de 1.23 USD par jour⁵ ;
- (iv) Un déficit budgétaire de 24 milliards de gourdes, représentant 6% du PIB, est enregistré pour l'exercice 2018-2019, en raison principalement de l'augmentation des dépenses publiques n'ayant aucune incidence directe ou indirecte sur la réduction de la pauvreté, notamment dans les quartiers précaires. Cette situation explique la hausse du taux d'inflation (20%) en septembre 2019⁶ ;
- (v) Ecart des richesses : environ 10% seulement de la population ont accès à des ressources illimitées alors que l'immense majorité est privée du strict minimum. Les inégalités mesurées par l'indice de Gini qui est de 0.6 (2013) place Haïti comme l'un des pays les plus inégalitaires du monde.
- (vi) La valeur de l'IDH d'Haïti pour 2019 s'établit à 0.510 – ce qui place le pays dans la catégorie « développement humain faible » et au 170^{ème} rang parmi 189 pays et territoires.
- (vii) Les exportations⁷ haïtiennes totalisent un montant de 1,1 milliard USD alors que les importations s'élèvent à 3,3 milliards USD. Ainsi, le déficit commercial observé (2.2 milliards USD) explique en grande partie l'augmentation du taux de change qui est passé de 63 gourdes en 2017 à 94 gourdes pour 1 dollar américain en 2019.

La situation générale du pays produit les effets suivants :

- (i) État de Droit, services publics et infrastructures dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'électricité sont rares, parfois inexistantes ;

3 <https://www.imf.org>.

4 <https://www.populationdata.net/pays/haiti/>

5 <https://www.banquemondiale.org/fr/country/haiti/overview>

6 Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique IHSI (Base 2017-2018 =100)

7 <https://oec.world/en/profile/country/hti/>

- (ii) Faiblesse ou absence de l'État et la fragilité dans l'application de la loi (problème de gouvernance et de dysfonctionnement des structures de l'État de Droit) ;
- (iii) Des éléments violents, organisés en « Baz », acquièrent une emprise incontrôlée sur les communautés et imposent leur volonté à toute la population : rançonnage des entreprises locales, mainmise sur les services étatiques (sécurité, justice, eau, électricité, marchés publics), violence sur les femmes et les mineurs notamment lors des guerres entre groupes en conflit ;
- (iv) Affaiblissement de l'autorité de l'État ;
- (v) Guerres territoriales et spatialisation de la violence ;
- (vi) Instrumentalisation des groupes armés par les politiques et les acteurs économiques
- (vii) Insécurité multiforme produite par les violences (meurtres, séquestration de personnes) la précarité et l'absence de filet de sécurité ;
- (viii) Absence d'une culture de paix et de mécanismes pour la résolution pacifique des conflits ;
- (ix) Des communautés notamment celles hébergeant les groupes armés ne faisant pas confiance à la PNH (crainches face à l'intervention policière).
- (x) Forte perception des citoyens que les acteurs de violence sont protégés et bénéficient de l'impunité.

Dans le courant des dix dernières années, nous assistons à l'expansion géographique et démographique des Groupes Armés (GA) dans plusieurs régions et communautés. Cela constitue un risque pour la stabilité, l'Etat de Droit, la gouvernance et le développement socioéconomique du pays. En 2019, environ 162 groupes avaient été répertoriés⁸ ce qui constitue une augmentation par rapport aux 34 groupes armés qui existaient en 2004, auxquels il faut ajouter de nombreuses « bases latentes », peu connues mais tout aussi potentiellement dangereuses. Les groupes armés auraient, au total, un potentiel supérieur à 3000 « soldats » armés d'armes à feu dont des enfants, des adolescents et des jeunes. En outre, de manière concomitante on observe un flux important de circulation d'armes et de munitions illégales, soit 2700 armes selon les estimations de la PNH (2018). L'existence de ces armes et leur présence dans certains quartiers sont des facteurs de risque non seulement pour les communautés elles-mêmes qui deviennent vulnérables à la violence sous plusieurs formes incluant la violence intercommunautaire mais aussi pour les citoyens ordinaires et pour le bon fonctionnement des villes et de l'Etat.

1.2. Instruments Nationaux et Internationaux

Au niveau national

Deux instruments sont particulièrement importants et justifient la nécessité d'avoir une stratégie de lutte contre la violence armée produite par les groupes armés.

- (i) La réactivation de la Commission Nationale de Désarmement, Démantèlement et de Réinsertion (CNDDR)⁹, par l'arrêté du 27 février 2019. Se faisant, le Gouvernement d'Haïti renforce le système de sécurité avec une structure dont la mission vise à piloter les politiques

⁸ Données de la MINUJUSTH en 2019

⁹ Voir Annexe I

et les actions du gouvernement en matière de désarmement (volontaire), démantèlement des groupes armés et réinsertion de ses membres, mais aussi en matière de réduction de la violence communautaire. Cette structure a pour mission de coordonner la réponse du gouvernement en matière de lutte contre la prolifération des armes et contre la prolifération des groupes armés dans les communautés vulnérables (lisez la suite à l'annexe I).

- (ii) L'Endossement au niveau du Sénat de la République d'Haïti d'une proposition de loi relative à la fabrication, la commercialisation, la détention, le contrôle et le port d'armes à feu sur le territoire national. Certes, la Chambre des Députés n'a pas encore endossé le texte, mais une telle initiative, et en particulier la disponibilité d'une telle proposition dans le débat institutionnel et public est une avancée significative pour la révision de la législation haïtienne, vicielle de plus de cinquante ans, sur les armes et les munitions en circulation dans le pays.

Dispositions au Niveau International

Il sera nécessaire de bâtir une compréhension commune sur la façon de mesurer la violence, de reconnaître les facteurs associés aux risques accusés de violence et d'explorer des moyens d'y faire face. Les États devront aussi convenir d'un outil qui fasse autorité afin de déterminer s'ils sont efficaces pour réduire toutes les formes de violence. Cela comprend celles qui échappent souvent à l'attention, comme la violence sexuelle et sexiste et la violence familiale.

Les ODD soulignent l'importance de réduire « toutes les formes » de violence. Ce n'est que sur la base d'un consensus sur la manière de mesurer la violence et de comprendre les facteurs de risque, que l'action menée par les États et les partenariats mondiaux, pourra y faire face. (Nations Unies)

L'article 26 de la Charte des Nations Unies reconnaît le désarmement comme condition préalable à la paix durable, à la sécurité et au développement. Le Programme 2030 et ses objectifs de développement durable (ODD) offrent une occasion unique de reconsiderer la relation historique entre le désarmement et le développement. Alors que l'ODD 16 met l'accent sur la promotion de sociétés pacifiques et inclusives, sur l'accès à la justice ainsi que sur la mise en place d'institutions efficaces et reconnaît que les conditions d'une paix durable sont nécessaires pour garantir le développement à long terme, nous devons mieux comprendre les divers secteurs dans lesquels la réalisation des objectifs de désarmement peut contribuer à la mise en œuvre des ODD. Tous les États Membres se sont engagés à appliquer cette approche intégrée.

Au niveau international, le Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU), à travers sa résolution 2476 (2019), a exigé que le Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) soit composé d'un « groupe spécialisé dans la réduction de la violence des groupes armés et de la violence de quartier et dans la gestion des armes et des munitions... » (Article 2).

Ce groupe consultatif, dans l'esprit de la Résolution 2476, devrait être l'instrument de la communauté internationale devant servir à appuyer le Gouvernement haïtien et les institutions étatiques dans la résolution du problème de la violence armée dans le pays. C'est un cadre essentiel pour la production d'avis-conseils techniques à la partie nationale dans le cadre de la formulation et de l'implémentation d'une réponse durable au problème de la violence et d'un renforcement de la capacité nationale à assurer le respect des normes et standards internationaux en matière de DDR-RVC. Il est stipulé ce qui suit dans la Résolution 2476, Article 1, alinéa b, sous-alinéas iii : *Épauler le Gouvernement haïtien dans les activités qu'il mène en vue de mettre au point une*

approche inclusive, associant tous les secteurs de la société (Etatiques et non étatiques) en vue de réduire la violence de quartier, et en particulier la violence des groupes armés.

II. JUSTIFICATION

Malgré certains résultats obtenus par différentes initiatives menées par des organisations nationales et internationales, dont les missions de paix successives déployées en Haïti depuis 1994, force est de constater que la violence armée, la prolifération des groupes armés, la prolifération des armes légères continuent d'être un problème de plus en plus préoccupant pour l'Etat et la Société. Face à la complexité du phénomène, à son ancrage dans des quartiers précaires où vivent des populations vulnérables et en situation d'extrême pauvreté, le système de sécurité composé des Forces Armées d'Haïti (FAd'H), de la Police Nationale d'Haïti (PNH), de la Secrétairerie d'Etat à la Sécurité Publique (SESP), de la Commission Nationale de Désarmement, Démantèlement et Réinsertion (CNDDR) ne peut à lui seul intervenir et garantir une réponse inclusive et intégrée au problème.

Il faut une démarche holistique qui prennent en compte les différentes facettes du problème et qui offre un dispositif national tel que la SNDDR-RVC facilitant des actions conjointes de tous les acteurs étatiques et non étatiques.

Cette stratégie est informée par les expériences de ces dernières années en matière de lutte contre la violence armée produite par les groupes armés. En effet, en 2004, lors de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation d'Haïti (MINUSTAH), un programme de DDR dont le principe fondamental est le désarmement volontaire fut testé dans le contexte haïtien. Cependant, il s'avéra que la réalité des groupes armés dans les zones urbaines, l'absence d'un traité de paix entre belligérants mettaient en évidence l'inadéquation de cette approche. En 2007, le Conseil de Sécurité fournissait à la Mission un nouveau mandat consistant à définir une nouvelle approche orientée par des interventions en milieu communautaire. Ce pas décisif, entérinait l'avènement d'une nouvelle approche appelée Réduction de la Violence Communautaire ou RVC.

Avec le soutien de nos partenaires nationaux et internationaux, en particulier le Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), les bailleurs de fonds nationaux et internationaux, les Agences du système des Nations Unies et ses affiliés en Haïti, les organisations internationales, régionales et nationales, les ambassades des pays amis d'Haïti, les pays voisins et les autres acteurs tant nationaux qu'internationaux, le Gouvernement de la République d'Haïti (GdH) entend exécuter un Programme National de DDR-RVC (PNDDR-RVC). Ce présent document de Stratégie Nationale DDR-RVC (SNDDR-RVC) est le fondement de ce programme visant à adresser les problèmes de sécurité et de violations des droits humains causés par la présence des groupes armés, lesquels sont indexés dans la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies, Résolutions 2476 (2019) et précédentes. À travers cette Stratégie Nationale de DDR-RVC, le GdH entend orienter sa réponse à la violence causée par les groupes armés en adoptant notamment une approche holistique et inclusive associant tous les secteurs de la société autour d'un programme national pour le DDR et la RVC.

2.1. Analyse de la situation de violence armée en Haïti

L'Exode rural a poussé de nombreuses familles vers des centres urbains dont la capitale qui furent attirés par les promesses et les opportunités de la ville. Toutefois, la faiblesse de la gouvernance

urbaine a favorisé l'émergence anarchique de nombreuses « cités » déstructurées. Alors que ces quartiers connaissent une explosion démographique avec très peu d'investissement dans les services sociaux de base ou dans le développement social et économique, créent des opportunités pour une population de plus en plus jeune et directement affectée par la situation générale du pays. Les crises successives qui produisirent des nombreux chocs de plusieurs ordres économique, politique et social eurent un impact négatif sur le progrès, la création de richesse et d'opportunité. Des pans entiers de la population tombèrent dans la pauvreté et l'extrême pauvreté. Les familles perdirent leurs capacités pour répondre à leurs obligations de protection des enfants et des jeunes. L'occupation de l'espace urbain en dehors de tout cadre légal et de politique urbaine produisit un environnement catalytique pour de nombreux facteurs criminogènes auxquels sont exposés les enfants et les jeunes.

Ces dernières années furent marquées par une expansion des groupes armés sur l'ensemble du territoire dans des communautés vulnérables et précaires en milieu urbain, périurbain et rural. Ces groupes se multiplient et créent des alliances formelles et non formelles qui les rendent plus forts. En 2004, on comptait officiellement 34 groupes armés. En 2019 un diagnostic fait par la mission onusienne (MINUJUSTH) en appui à la PNH a recensé au moins 162 groupes armés sur le territoire dont plus de 50% dans l'Aire métropolitaine. En réalité il existe de nombreuses cellules non ou peu actives. Mais on constate une rapide expansion de groupes armés dans de nombreuses zones du pays incluant dans de petites villes en province. Ils ont un accès à des armes et des munitions et alimentent leurs sources de revenus par des activités criminelles.

Les nombreuses tentatives de démantèlement forcé ou de désarmement volontaire dont DDR (de 2005 à 2019) expérimentées par la police avec l'appui des forces militaires et policières onusiennes ont mis en évidence les défis pour répondre au problème. Celles-ci ont eu des effets limités et temporaires. Ces groupes ont des motivations mixtes : économiques, politique et de contrôle territorial, ce qui explique les conflits et les violences entre groupes opposés. Ces violences impliquent souvent et de manière à la fois directe et indirecte les habitants des quartiers concernés. En effet, certains membres des communautés participent directement dans les actes d'agression contre d'autres communautés tandis que d'autres sont des victimes d'attaques souvent violentes qui ont des taux considérables de mortalité et de morbidité. Les principaux facteurs déclencheurs de ces conflits sont d'une part, le « contrôle de territoire » dont les enjeux sont à la fois économiques, politiques et hégémoniques. De plus, dans certaines zones les investisseurs du secteur privé qui y ont d'importantes entreprises « achètent », sous des formes diverses, « sécurité et protection » de leurs investissements (bâtiment, personnel etc.). Il y a aussi des ressources tels que les marchés publics, les réseaux de distribution d'eau, les stations de bus et « tap tap » etc. desquels les groupes armés tirent des revenus importants.

Les enjeux politiques et électoraux sont une deuxième catégorie de facteur déclencheur. En effet, certains partis politiques établissent des « réseaux de clientèle » avec des groupes armés pour avoir accès ou se maintenir au pouvoir. L'enjeu pour les GA, c'est le contrôle tout au moins en partie, l'appareil d'Etat (à tous les niveaux de postes nominatifs et électifs). Au fil des années il y a lieu de constater que ces groupes armés sont non seulement enracinés dans leur communauté, mais que les conflits et les violences ont des effets déstabilisant sur le processus démocratique, la cohésion sociale, le climat sécuritaire, la gouvernance, l'ordre social, les actions humanitaires, la protection

des enfants et la création de richesse par les investissements privés sans compter que ces groupes contrôlent des espaces dévolus aux pouvoirs publics.

2.1.1. Les baz armées

Au cœur du problème, les *Baz*¹⁰ armées qui sont des associations non formelles formées par des jeunes hommes et femmes désœuvrés. On trouve ces associations dans quasiment tous les milieux vulnérables qui offrent un environnement peu propice au développement harmonieux des personnes en particulier des jeunes et des communautés.

Certaines, en particulier celles formées par les jeunes hommes devinrent des baz armées sous l'impulsion de plusieurs facteurs. En effet, certaines *baz*, furent cooptées par des acteurs politiques pour faire avancer l'agenda politique de ces derniers notamment en période électorale ; d'autres s'armèrent pour répondre à un problème de sécurité (invasion des communautés par des groupes criminels, ou par des baz issues de quartiers opposées etc.). En milieu rural en particulier, certaines baz s'armèrent afin d'offrir des services notamment lors des conflits terriens. La très grande majorité de ces groupes ont vu le jour dans les années 90. Enracinés dans les communautés les conflits et les violences demeuraient généralement dans les limites des quartiers. Ces *Baz*, ont évolué. Les divisions politiques ont cristallisé les relations entre *Baz* autour de certains narratifs politiques ; chaque *Baz* étant dans un réseau de relations avec des secteurs politiques spécifiques. En effet, la dislocation des forces de sécurité, et le lent développement de la Police Nationale d'Haïti (PNH), créée en 1994, a laissé un vide dans le secteur de sécurité et a permis l'émergence et l'influence des gangs dans le secteur de sécurité. Ainsi, le positionnement de ces structures armées dans les communautés vulnérables, de leur poids dans le jeu politique, économique et social, sont devenus des pourvoyeurs de sécurité à certaines entreprises commerciales. Par ailleurs, l'opportunité produite par l'appartenance à une *baz armée* semble un élément incontournable dans le paysage des quartiers difficiles et vulnérables. Très peu de ces dit quartiers échappent à cette logique de contrôle de l'espace et de la communauté par une structure armée.

Ces structures s'appuient sur un réservoir de jeunes désœuvrés exposés aux facteurs criminogènes et sans beaucoup d'alternative que la violence armée ; ce qui explique les liens forts entre quartiers populaires précaires et vulnérables, les conflits et la violence et les groupes armés. Bien que formées majoritairement par des adolescents et des jeunes hommes, on constate que de nombreux enfants sont directement ou indirectement impliqués dans certains de ces groupes. Les femmes y ont aussi des responsabilités et contribuent de diverses manières même si dans la très grande majorité des cas, les femmes de par leur genre sont sujettes à de nombreuses formes de violence dont la violence de genre et toute sorte d'exploitation sexuelle. La plupart de ces jeunes, membres de ces groupes ont eu un parcours de déviance et/ou de délinquance ou simplement trouvent dans ces structures une forme de filet de sécurité qui leur offre une protection contre la précarité. Aussi un repaire d'attraction, de socialisation, de développement et d'émancipation de soi.

Ces *baz* sont les principaux acteurs de la violence qui trouble la vie nationale et met en question la stabilité et la paix ; elles sont aussi les principaux moteurs de la violence entre quartiers car elles cristallisent les conflits, les affrontements divers entre quartiers et communautés voisines.

¹⁰ En créole.

Cependant de plus en plus ces bandes ambitionnent de capturer l'Etat pour leurs propres fins et ceux des acteurs promoteurs de la violence armée. Elles acquièrent armes et munitions par diverses sources. Les promoteurs de la violence leur offrent des armes ; certaines acquièrent des armes avec les revenus générés de leurs activités criminelles (kidnapping, détournement de biens, mercenariat, etc.,...)

2.1.2. Les facteurs catalytiques du problème

Les facteurs catalytiques formant la dynamique du problème menaçant la sécurité et la stabilité nationale sont les suivants :

- a. La prolifération des groupes armés sur le territoire ;
- b. Ces groupes influencent négativement les dynamiques communautaires et imposent un modèle de plus en plus attractif pour les jeunes hommes et femmes.
- c. Le pouvoir de déstabilisation de ces groupes à cause notamment de leur puissance de feu (quantité et type d'armes et le nombre de membres) ;
- d. La prolifération des armes illégales dans ces quartiers ;
- e. L'accessibilité aux munitions ;
- f. Le nexus dans lesquels sont ces groupes (réseaux criminels, politiques et économiques) ;
- g. L'impact de ces groupes sur les communautés où ils sont hébergés ;
- h. Les conflits entre ces groupes qui affectent les relations entre citoyens de quartiers différents (violence intercommunautaire) ;
- i. Les dynamiques de conflit et de violence dans les relations interpersonnelles dont la violence basée sur le genre, la violence contre les enfants, (violence intracommunautaire), etc.

III. REONSE STRATÉGIQUE

La stratégie entend répondre au problème d'insécurité produite par les BAZ armées d'une part mais aussi les violences intracommunautaires et intercommunautaires. Pour se faire, elle s'articulera autour d'une démarche mixte associant une approche DDR et une approche RVC. Les deux approches peuvent contribuer à la réponse apportée au problème de la violence en fonction des opportunités, de la conjoncture ou de la situation. Dans certains cas, une approche DDR sera privilégiée, dans d'autres cas, une approche RVC sera préférée. Les deux approches ne sont pas exclusives mais forment le dispositif de réponse du GdH.

3.1. Les approches informant la stratégie

3.1.1. L'approche DDR

L'approche DDR dans la perspective de la mission de la CNDDR, concerne essentiellement la définition de la politique gouvernementale en matière de gestion des armes et des munitions et la mise en œuvre d'un processus de désarmement communautaire des groupes armés sur une base volontaire. Ce qui signifie que les groupes ou les individus acceptent après un processus de négociation et de dialogue communautaire, de remettre toutes les armes et munitions dont ils disposent. Une fois cette étape complétée, le groupe en question est démantelé ce qui signifie que le groupe n'est plus un acteur armé et un risque pour la stabilité, la cohésion sociale, la sécurité et la paix. Tous les membres d'un groupe armé ne sont pas concernés par le programme DDR. En effet, les individus armés qui sont sujets à des poursuites judiciaires devront répondre de leurs actes et ne sont donc pas considérés dans les interventions de la CNDDR. A noter que les expériences passées au niveau nationale et internationale découragent fortement le concept de rachats des armes utilisées par les individus et les groupes armés.

Les nombreuses preuves indiquent que l'accumulation excessive d'armes, détourne les ressources nécessaires au développement et alimente les conflits armés et la violence, causant des morts et des souffrances, des inégalités sociales ainsi que la dégradation de l'environnement. En conséquence, l'échec à établir des systèmes de désarmement et de maîtrise des armes efficaces a des conséquences désastreuses pour le développement socioéconomique, la paix et la sécurité ainsi que pour le bien-être humain. En conséquence, le GdH doit nécessairement mettre un accent sur la gestion des ALPC et le désarmement volontaire. Ce désarmement se fera suivant les trois types d'activités ci-après :

- 1) Remise d'arme sera fait suivant le protocole de la PNH.
- 2) Renforcement de la législation sur la gestion des armes et des munitions visant à réglementer l'importation, l'achat et l'utilisation des armes à feu dans le pays.
- 3) Renforcement de la capacité des institutions nationales impliquées dans le contrôle de la circulation des armes à feu et des munitions.

3.1.2. Réduction de la Violence Communautaire (RVC)

La Réduction de la Violence Communautaire est une approche qui prit naissance des expériences limitées de mise en œuvre d'une stratégie et d'un programme dans le contexte haïtien entre 2004 et 2007. Le facteur facilitant l'émergence de ce nouveau paradigme, c'est le fait que dans le contexte haïtien les acteurs de la violence étaient des groupes ancrés dans des quartiers en milieu urbain et que la violence était caractéristique d'une violence urbaine. Cette nouvelle approche recherche et priorise l'engagement communautaire dans toutes les actions devant conduire à la création d'un climat sûr et stable dans une zone géographique donnée, où il existe une situation de violence armée liée à l'existence des groupes. Cette nouvelle approche de DDR permet une flexibilité et une adaptabilité au contexte d'intervention beaucoup plus souple que l'approche classique. En termes d'innovation les interventions de RVC visent à traiter les situations de violences intracommunautaires et intercommunautaires à savoir les violences interpersonnelles ou les violences exercées par un groupe armé sur sa population incluant la violence de genre. Elles agissent de manière préventive la violence intracommunautaire et intercommunautaire à savoir les conflits entre communauté de quartiers différents souvent voisins.

A. Les fondements de l'approche RVC :

- On parle de groupe armé peu structuré avec des chaînes de commande lâche ;
- Des groupes hébergés dans des communautés précaires ;
- Des facteurs environnementaux propices à la violence : Manque d'opportunité, faiblesse de la gouvernance urbaine, un réservoir de jeunes « abandonnés » ;
- Des groupes vecteurs de violence à la fois : Intracommunautaire et Intercommunautaire.

Compte tenu de la configuration de la violence et de l'expérience en matière de désarmement, la RVC est l'approche privilégiée dans l'application des Programmes, Projets et Activités qui seront issus de la Stratégie Nationale DDR-RVC. A cet effet, l'accent sera mis sur le renforcement et l'engagement des acteurs communautaires afin que les solutions aux causes de la violence soient prises en main par le leadership local et la population. Les activités visent le changement d'attitude et de comportement, la cohésion sociale dans une perspective de culture de la paix et du dialogue.

B. La RVC comme instrument de transformation

- (i) **La RVC est un outil de bonne gouvernance, de construction de la paix, de dialogue national et de prévention de l'usage de la violence dans la vie politique et économique :** La RVC, dans le cas haïtien, ne se limite pas seulement à aider les communautés paupérisées qui souffrent de la violence imposée par les groupes armés. Elle s'adresse aussi aux membres de la classe politique et des entités entrepreneuriales pour les inciter à abandonner l'utilisation des groupes armés comme moyen de concurrence politique ou économique, ou encore en prétextant « acheter » la paix ou la sécurité. La RVC joue donc un rôle important dans la promotion d'une gouvernance transparente et responsable qui s'appuie sur l'État de droit, la participation de tous et la satisfaction des besoins de la population.

- (ii) **La RVC facilite les mécanismes de prévention et de transformation de conflits communautaires :** La violence est une méthode utilisée de manière systémique pour la gestion des conflits entre individus, communautés et Bazaarmées. Les conflits deviennent un simple prétexte pour attaquer, détruire, éliminer l'autre qui est toujours diabolisé. Tout cela est facilité par la présence et la multiplication des ALPC au sein des communautés, l'absence d'un Etat fort soutenu par une justice saine et un dialogue préventif et inclusif.

3.1.3. Orientation de la stratégie.

La stratégie vise une articulation entre les niveaux micro, méso et macro comme mécanisme de construction de la paix, de gouvernance, d'Etat de droit et de cohésion sociale :

- a. Les interventions au niveau de l'individu (micro) visent la transformation de celui-ci dans la perspective de construction d'une nouvelle citoyenneté. Cela inclut : la réhabilitation psychosociale des acteurs de la violence, le renforcement de la résilience des jeunes, des enfants et des adolescents vulnérables mais aussi l'appui psychosocial aux victimes des violences.
- b. Les interventions au niveau communautaire (méso) visent le renforcement de la participation et l'engagement des membres des communautés incluant les structures communautaires de base comme les associations y inclus les regroupements communautaires, les structures religieuses et les scouts.
- c. Les interventions au niveau de la société et de l'Etat visent : (i) la transformation des rapports sociaux afin d'engager tous les acteurs/groupes/secteurs de la société civile; (ii) Le développement d'une plus grande cohésion sociale; (iii) Une nouvelle gouvernance de l'Etat afin que l'Etat de Droit soit établi sur l'ensemble du territoire (macro).

Notons que les communautés cibles seront au centre de la mise en œuvre des différentes composantes du Programme national DDR-RVC. Cela signifie la mise en place d'espaces et de mécanismes de dialogue communautaire entre les différents acteurs communautaires mais aussi entre les communautés et l'Etat. L'engagement des acteurs communautaires des zones concernées par les violences intra et intercommunautaires est primordial et cela passera par l'appropriation de la SNDDR-RVC ainsi que leur participation dans la mise en œuvre des interventions. Les communautés devenant les acteurs de la paix devront définir les solutions spécifiques et adaptées à leur environnement. Chaque communauté à terme définira son plan d'action qui sera appuyé par l'Etat afin de rétablir la sécurité en leur sein mais pour aussi diminuer toutes les formes de violence.

3.2.Théorie du Changement

La stratégie sera orientée par une vision du changement s'inscrivant dans le court, le moyen et le long terme. Sur le long terme il est entendu que l'Etat de droit non seulement contrôle entièrement le territoire mais aussi qu'il soit en mesure de protéger tous les citoyens indistinctement ; que la violence soit considérablement réduite pour ne pas affecter la stabilité nationale, la circulation des

biens et des personnes et la mise en œuvre des plans de développement. La paix reviendra favorisant ainsi les investissements internes et externes. Pour se faire, l'Etat doit devenir un acteur légitime et crédible afin de renforcer sa gouvernance et d'augmenter son capital de confiance. Mais il est aussi entendu que les citoyens deviennent plus engagés, plus responsables et devront développer de nouveaux liens plus cohésifs afin de renforcer le « vivre ensemble ». Notamment les jeunes qui représentent un fort pourcentage en termes de population au niveau de ces communautés. L'engagement des jeunes peut contribuer à sensibiliser et à faciliter le vivre ensemble dans leur communauté. Pour arriver à ce résultat. Il faudra définir des actions prioritaires sur les courts et moyens termes.

Sur le Court terme : Face à la dégradation rapide de la situation, la SECURITE est l'axe le plus important sur lequel insisté. Cet axe aurait deux volets :

- (i) *Volet Mobilisation/Engagement* : Il faudra mobiliser tous les acteurs (institutionnels, incluant le secteur privé, la société civile et le secteur public, et individuels/citoyens) autour de l'insécurité et la problématique de la violence pour en faire une préoccupation nationale.
- (ii) *Volet application de la loi* : (i) le secteur judiciaire doit être fonctionnel et les lois existantes doivent être pleinement appliquées, notamment la loi sur la gestion des Armes Légères et de Petits Calibres (ALPC). Les acteurs et promoteurs de l'insécurité (violence, kidnapping) doivent être sanctionnés.
- (iii) Renforcement de la présence de l'Etat sur l'ensemble du territoire, notamment à travers les forces de sécurité (force publique : PNH) avec une priorité donnée au rétablissement de la sécurité dans les quartiers précaires.

Sur le Moyen Térme : Il faut recréer les liens de confiance entre le Citoyen et l'Etat. Ce qui signifie :

- (i) *Humaniser l'Etat* : notamment les institutions responsables de la sécurité doivent être plus « humaines » ; plus respectueuses des droits des citoyens.
- (ii) *Faciliter l'accès de la population aux services sociaux de base, particulièrement celle des quartiers difficiles.*
- (iii) *Rendre la justice accessible aux citoyens* : La justice doit imposer le droit, et être plus équitable dans le sens où elle ne peut pas être l'instrument d'une partie de la population.
- (iv) *Contrôle du trafic des armes et des munitions* : Renforcement du contrôle des ports et frontières ; lancement d'une vaste opération de contrôle des armes et des munitions (retracage et prévention).
- (v) *Renforcement des institutions de socialisation : Accompagner les institutions de protection comme la famille, les églises, les associations, les institutions scolaires* afin qu'elles contribuent dans la protection, mais aussi dans la sécurité par la prévention et l'éducation.

Toutefois, le changement envisagé ne sera pas possible sans certaines conditions et certaines hypothèses.

3.2.1. Les conditions

Condition 1 : Réduire la distance entre l'Etat et les citoyens, la société. Il faut que des conditions soient créées pour que les fonctionnaires soient effectivement au service des citoyens.

Condition 2 : Promouvoir l'émergence d'un nouveau leadership, un leadership collectif et responsable ;

Condition 3 : Mettre en œuvre une nouvelle gouvernance (au niveau local et national). Dans cette perspective il faut la mise en place de mécanismes de reddition des comptes qui favorisera la formation d'un nouveau partenariat entre l'Etat et le citoyen.

Condition 4 : Développer un programme DDR-RVC prenant en compte le contexte sécuritaire et de violence ainsi que de la spécificité de la situation d'Haïti ;

Condition 5 : Adopter une démarche holistique, intégrée multisectorielle.

Condition 6 : Adopter une approche de construction de la paix, et de gestion des conflits.

Condition 7 : Instituer le dialogue comme principe ou démarche essentielle et en faire un mécanisme permanent.

3.2.2. Les hypothèses

- (i) Un cadre légal sur la gestion des armes et des munitions en Haïti est actualisé, afin de répondre au contexte sécuritaire actuel du pays, et une Commission de Gestion des Armes Légères et de Petits Calibres (ALPC) est mise en place pour mettre en œuvre la politique de l'Etat Haïtien en matière de lutte contre la prolifération illicite des armes et des munitions dans le pays.
- (ii) Des opportunités de réalisation de leur potentiel et de leurs besoins sont offertes aux jeunes à risque dans les quartiers précaires où sont hébergés les groupes armés et qui sont touchés par la violence armée en vue de travailler à la prévention des activités des gangs et à la réduction de la violence.
- (iii) Les communautés ciblées, s'approprient les interventions en matière de DDR-RVC.

IV. LES PRINCIPAUX AXES D'INTERVENTION

La stratégie s'appuie sur quatre grands axes :

- (i) **Sécurité** ; Appui à la lutte contre la prolifération des armes et des munitions en Haïti (Gestion des armes et des munitions) / existence de cadre normatif ;
- (ii) **Relèvement économique et renforcement des capacités communautaires** ; Activités programmatiques dans les zones ciblées ;
- (iii) **Mobilisation sociale, communautaire et engagement citoyen** ; Activités d'engagement communautaire et citoyen, promotion de la paix et la non-violence à travers des interventions de Communication pour le Changement de Comportement ;
- (iv) **Protection** ; Activités de gouvernance (Police communautaire/PNH/BPM et IBESR, rapprochement communautés et autorités).

Chaque axe est constitué d'un ensemble de piliers

Axes	Sécurité	Relèvement Economique & Mobilisation, Renforcement des capacités Engagement citoyen/communautaire	Promotion	Protection
Composantes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Désarmement volontaire & Démantèlement ; Intervention ■ Police et Armée (Désarmement & Démantèlement forces) ■ Contrôle des armes et des munitions ; Loi sur le contrôle des armes et des munitions (ALPCs) ■ Infrastructure communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réinsertion socio-économique AGR/Secteur informel HIMO ■ Appui au MPME Placement en emploi Renforcement économie locale ■ Réhabilitation des infrastructures communautaires ■ Renforcement capacités organisations société civile ■ Engagement civique citoyen ■ Psychosocial 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mobilisation sociale ; communautaire et Education (civique) – Sensibilisation et engagement citoyen ; ■ Communication pour le Changement de Comportement 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gouvernance Appui psychosocial ; VBG (femmes, filles, et handicapées) ■ Accès aux services sociaux de base ■ Accès aux services de sécurité et de la police dont la police communautaire et la BPM ■ Justice/Tribunal pour Enfant Droit de la personne ■ Humanitaire ■ Protection des enfants ■ Santé (problèmes liés à la violence comme les risques épidémiques) ■ Protection des victimes (survivants aux violences) ■ Protection et gestion pacifique des conflits. ■ Psychosocial

Axes	Sécurité	Relèvement Renforcement communautaires	Economique des capacités Engagement citoyen/communautaire	Protection			
				Approche Dominante	DD-[R] RVC	[DD]-R RVC	RVC
Cible des interventions	Communauté Membres de baz ; Baz armées Réseau criminel (Traffic drogue et armes) Agences de sécurité privée Individu détenteur armes illégales	Enfants, adolescents et jeunes vulnérables membres groupes armés ; Enfants, adolescents et jeunes vulnérables exposés à la violence ; filles et jeunes femmes vulnérables à la violence et à l'exploitation sexuelle	Enfants, adolescents et jeunes vulnérables membres groupes armés ; Enfants, adolescents et jeunes vulnérables exposés à la violence ; filles et jeunes femmes vulnérables à la violence et à l'exploitation sexuelle	Promotion	Les communautés communautaires Les Chefs de baz Les organisations de la société civile	Les communautés leaders communautaires Les Chefs de baz Les organisations de la société civile	Famille vulnérable Enfants, Adolescents , femmes et fille ; Victimes de violence armée
Acteurs étatiques concernés par la mise en œuvre	Ministère Intérieur Ministère de la Justice CSPJ Sécurité Publique Ministère défense Ministère de la culture et de la communication CNDDR PNH	Ministère des Affaires sociales et du Travail Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle Ministère Jeunesse Sport et Actions Civiques Ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes ; Ministre Déléguee auprès du Premier Ministre Chargée des Droits de l'Homme et de la Lutte contre la Pauvreté Extrême Ministère du Commerce et de l'Industrie CNDDR MPCE FAES DGI	Ministère des Affaires sociales et du Travail Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle Ministère Jeunesse Sport et Actions Civiques Ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes ; Ministre Déléguee auprès du Premier Ministre Chargée des Droits de l'Homme et de la Lutte contre la Pauvreté Extrême Ministère du Commerce et de l'Industrie CNDDR MPCE FAES DGI	Système de référencement et contre la référence ; SESP ; PNH/BPM et point focal Genre ; Ministère des Affaires sociales et Actions du travail (IBESR) ; Ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes Ministère de la culture et de la communication.	Organisations de société civile CNDDR Ministère Sport et Actions Civiques. Ministère de la culture et de la communication.	Le gouvernement ; Organisations de la société civile Ministère Sport et Actions Civiques. Ministère de la culture et de la communication.	Système de référencement ; SESP ; PNH/BPM et point focal Genre ; Ministère des Affaires sociales et Actions du travail (IBESR) ; Ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes Ministère Jeunesse Sport et Actions Civiques ; Ministre Déléguee auprès du Premier Ministre Chargée des Droits de l'Homme et de la Lutte contre la Pauvreté Extrême Ministère Jeunesse Sport et Actions Civiques ; Ministre Déléguee auprès du Premier Ministre Chargée des Droits de l'Homme et de la Lutte contre la Pauvreté Extrême

L'approche RVC témoigne d'une orientation plus forte en termes de durabilité, par conséquent les fournisseurs des services locaux pertinents (Gouvernement, ONG/organisation communautaire de base (OCB) et les acteurs du secteur privé), la police et l'administration locale (mairies, ASEC, CASEC) seront ciblés pour des activités de renforcement de capacités.

Il est à noter que le désarmement ne sera pas une condition préalable aux interventions de la RVC. Pourtant, il pourrait être une incitation pour augmenter les avantages économiques au niveau communautaire.

4.1.Les Composantes transversales : protection des mineurs, équité de genres

Protection des mineurs

Le volet protection des mineurs engagés dans la violence permettra d'établir un mécanisme de suivi actif pour soutenir ceux qui sont déjà placés dans les centres de détention de la république suite à des crimes commis lors de leur association avec les membres des Buz armées. Des projets spécifiques seront développés avec l'aide des partenaires pour fournir une assistance légale, un appui psycho-social et un soutien à l'éducation dans les centres de détention.

Les mineurs qui ne seraient pas placés dans des centres de détention et qui seraient réintégrés dans leurs familles ou des structures d'accueil seraient assistés directement par les projets RVC, eux et leurs familles. L'IBÈSR sera au cœur des initiatives concernant les structures d'accueil et les partenaires travaillant dans le secteur de la protection de l'enfant.

Équité de Genres

Il s'agira de tenir compte des aspects sexo-spécifiques de la violence et de garantir que les besoins stratégiques des femmes et des filles soient pris en compte à tous les niveaux lors de la mise en œuvre de la stratégie. Une attention sera portée sur : (i) La protection contre le VBG et incluant l'accompagnement des victimes de la *Violence Basée sur le Genre* ; (ii) Le renforcement de la chaîne de protection au niveau communautaire ; (iii) Mise en œuvre d'action visant à réduire la vulnérabilité et l'exploitation sexuelle des femmes et des filles, à renforcer le leadership féminin, à transformer la masculinité vers une masculinité positive et à faciliter l'engagement citoyen sur la problématique de genre

V. LES OBJECTIFS ET LES RESULTATS ATTENDUS DE LA STRATEGIE

La Stratégie Nationale DDR et de RVC devra fixer les orientations et les axes d'interventions de la politique gouvernementale en matière du désarmement, du démantèlement, de la réinsertion de contrôle et de gestion des armes et des munitions pour parvenir à la réduction effective de la violence armée. Elle comprend deux niveaux d'objectifs : (i) Objectif générale et ; (ii) Objectifs spécifiques.

5.1.Les objectifs

5.1.1. Objectif stratégique

Cette stratégie Nationale DDR-RVC, propose des axes et des actions prioritaires à mener par l'État haïtien à travers les institutions étatiques, incluant les ministères directement concernés et la CNDDR. L'objectif stratégique du document c'est de pouvoir offrir au gouvernement haïtien, un cadre d'action pouvant piloter les politiques et les programmes d'intervention en matière de :

- (i) Contrôle des armes et des munitions,
- (ii) Démantèlement des groupes armés (Rural & Urbain)
- (iii) Prévention de l'émergence de groupes armés sur l'ensemble du territoire national ;
- (iv) Protection des femmes, des enfants, des adolescents, des jeunes et de tous les groupes vulnérables ;

5.1.2. Objectif général

Réduire toutes les formes de violence dans une perspective de renforcement de la cohésion sociale à travers le « vivre ensemble ».

5.1.3. Objectifs spécifiques

- (i) Fixer les orientations et les axes d'interventions de la politique gouvernementale en matière de réduction de violence communautaire, de contrôle et de gestion des armes et des munitions, de désarmement et de démantèlement des groupes armés ;
- (ii) Promouvoir une culture de la paix et de gestion non-violente des conflits notamment par l'engagement des communautés.
- (iii) Renforcer le cadre institutionnel légal pour la gestion des ALPC et des munitions ;
- (iv) Augmenter le niveau d'engagement de l'état vis-à-vis des communautés vulnérables, précaires et marginalisées notamment à travers des mécanismes de bonne gouvernance ;

5.2. Les résultats attendus

La stratégie devra permettre de réaliser les résultats suivants :

Résultat 1 : La paix et la stabilité favorise la mise en œuvre d'un plan de relance économique national

Résultat 2 : La sécurité permet une relance des activités économiques sur l'ensemble du territoire

Résultat 3 : Les violences intra et intercommunautaires diminuent au point où elles deviennent résiduelles ; Elles favorisent également la libre circulation des biens et des personnes ;

Résultat 4 : Les jeunes et les femmes participent et s'engagent dans la transformation de leurs quartiers et contribuent à créer de la richesse et des opportunités pour le développement de leur communauté.

Résultat 5 : Tous les secteurs de la vie nationale s'accordent pour faire de la paix, de la réduction de la violence et du contrôle des armes une priorité nationale sur les 20 prochaines années.

Résultat 6 : L'Etat de droit est rétabli sur l'ensemble du territoire, des investissements sont faits

vers les communautés les plus vulnérables et un nouveau partenariat est établi sur la base d'un dialogue permanent entre l'Etat et les Citoyens.

VI. APPROCHE PRIORITAIRE : LA RVC, INSTRUMENT DE STABILITÉ, D'ÉTAT DE DROIT ET DE DÉVELOPPEMENT

Étant perçu comme une réponse à la situation de violence armée en Haïti, la RVC ne peut pas se limiter à des interventions seulement au sein des communautés considérées comme lieux d'ancrage des BAZ armées et points de départ de la violence qui déstabilise à la fois l'Etat de Droit et la Société. A cet effet, elle doit être un modèle mixte comprenant trois approches : la « Construction de la Paix », la « Construction de la Communauté » et la « Construction de l'Etat » dans une perspective de transformation socio-économique et de renforcement d'un Etat démocratique par le développement des capacités communautaires. La RVC sera utilisée comme un outil à géométrie variable pour pouvoir répondre au nexus complexe « sécurité-humanitaire-développement » à travers des pistes d'interventions multidimensionnelles et multisectorielles.

6.1. Mise en place de l'approche RVC en fonction des situations:

Situation 1 : La RVC est mise en œuvre suite à une entente¹¹ avec les acteurs ou membres de la communauté et membres des BAZ armées

Des ententes spécifiques, respectant le cadre légal existant et appuyées par un processus, entre la Commission Nationale de Désarmement, Démantèlement et de Réinsertion (CNDDR) et les membres des BAZ armées pourraient déclencher un processus de désarmement communautaire qui facilitera l'accompagnement socio-économique des communautés par les entités étatiques. Ce scénario vise à encourager les BAZ armées à s'engager dans un processus de dialogue communautaire inclusif pour aboutir à une remise volontaire des armes, à un démantèlement de leurs structures armées, à un respect des Zones Sans Armes (ZSA) imposés par les autorités de l'Etat, et, le cas échéant, à une abstention à tout recours de violence armée comme moyen de survie ou de résolution de conflit.

Situation 2 : La RVC est un vecteur pour la mise en place des mécanismes de renforcement des programmes de réduction et contrôle de la prolifération des armes à feu et des munitions en Haïti.

La réduction de la violence exige une réduction fondamentale du niveau de circulation des armes à feu en Haïti. Le gouvernement haïtien, qui est le premier responsable de la protection des citoyens, devra intensifier les moyens de contrôle de la prolifération illicite des armes à feu. Pour ce, le gouvernement haïtien promulguera une nouvelle loi relative à la fabrication, la commercialisation, la détention, le contrôle et le port d'armes à feu sur le territoire national. De plus, la CNDDR, avec l'appui de ses partenaires, lancera un processus de désarmement communautaire à travers un dialogue inclusif qui vise à changer les esprits et créer un narratif

¹¹ Un mécanisme de négociations directe ou indirecte avec les BAZ armées devrait aboutir à une entente qui définit les modalités d'une cessation totale de la violence armée et les mécanismes de vérification.

païsible qui renforce le civisme et le respect de l'Etat de droit. Les quartiers qui s'engagent dans le processus de désarmement recevront une assistance collective sous forme de projets à haut intérêt communautaire.

6.2. Cas particulier des zones rurales affectées par des conflits terriens

Ce scénario vise à inciter les communautés rurales à résoudre leurs conflits terriens pacifiquement ou à travers le système judiciaire, ce, pour diminuer le recours à la violence armée surtout le recours au service des groupes armés. La plupart de ces conflits sont dus au manque d'accompagnement des communautés et des embarras économiques au niveau rural malgré le potentiel du secteur agricole du pays. La RVC devrait favoriser le développement rural local à travers une approche participative qui encourage l'augmentation du taux de production agricole à travers des mécanismes fiables de financements préférentiels et de crédit agricole.

VII. LES GROUPES CIBLES ET LES ZONES D'INTERVENTION

7.1. Les Bénéficiaires institutionnels

Ce sont les institutions clés du secteur de la sécurité, de la justice et de la protection sociale :

- (i) Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales ;
- (ii) Le Conseil Supérieur de la Police nationale (CSPN) ;
- (iii) La Police Nationale, en particulier la Police Communautaire /La BPM ;
- (iv) Le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) /L'IBESR ;
- (v) Le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) ;
- (vi) Le bureau du Ministre Délégué auprès du Premier Ministre Chargée des Droits de l'Homme et de la Lutte contre la Pauvreté Extrême ;
- (vii) Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP), y inclus les autorités judiciaires, les Commissaires de gouvernement et les magistrats ;
- (viii) La société civile, les Organisations non gouvernementales, les organisations féministes, les organisations de jeunes, les partis politiques ;
- (ix) Les communautés cibles des Programmes, Projets et Activités qui découleront de la Stratégie Nationale DDR-RVC.
- (x) L'Office de la Protection du Citoyen et Citoyenne (OPC)
- (xi) La CNDDR

7.2. Les bénéficiaires directs

Ce sont les bénéficiaires individuels, sélectionnés par des comités locaux à partir des catégories suivantes :

- (i) Enfant, filles, garçons, jeunes femmes et jeunes hommes associés à des groupes armés, après leur dissociation avec ces groupes, en accord avec la loi.
- (ii) Jeunes ayant la Capacité de Créer des Conflits (JCCC) au niveau communautaire et qui ont la potentialité de se faire recruter dans des activités de gangs, à partir de 15 ans jusqu'à 24 ans. Il

- s'agit des jeunes vulnérables et à risque (par absence d'emplois, d'insertion sociale, d'éducation, d'engagement citoyen, d'appui psycho-social, de filet de sécurité et de capacité de résilience), ayant tendance à adhérer aux GA attractifs.
- (iii) Les individus victimes de violence armée ou les groupes d'individus ayant subi sous une forme ou une autre la violence exercée par les GA. Les comités locaux seront les principaux responsables de l'accompagnement dans la définition des critères de victimisation directe par actes de violence armée.
 - (iv) Les Hommes et les femmes, membres des communautés, avec un potentiel économique jusqu'à 35 ans.

D'autre part, les chefs de BAZ armées seront engagés dans un processus de négociation et de dialogue communautaire qui se fera de manière inclusive avec la participation de tous les acteurs communautaires. Car il a été prouvé que les laisser en dehors du processus peut les conduire à s'opposer à l'intervention de RVC, les rendant susceptibles de remobiliser des forces et recruter d'autres jeunes frustrés ou privés de repères socio-économiques. Par ailleurs, les notables et les leaders communautaires seront placés au centre de la construction communautaire, c'est-à-dire tous les efforts visant la mise en place de l'approche RVC en vue de la construction d'une paix durable et de cohésion sociale à travers le dialogue et la médiation.

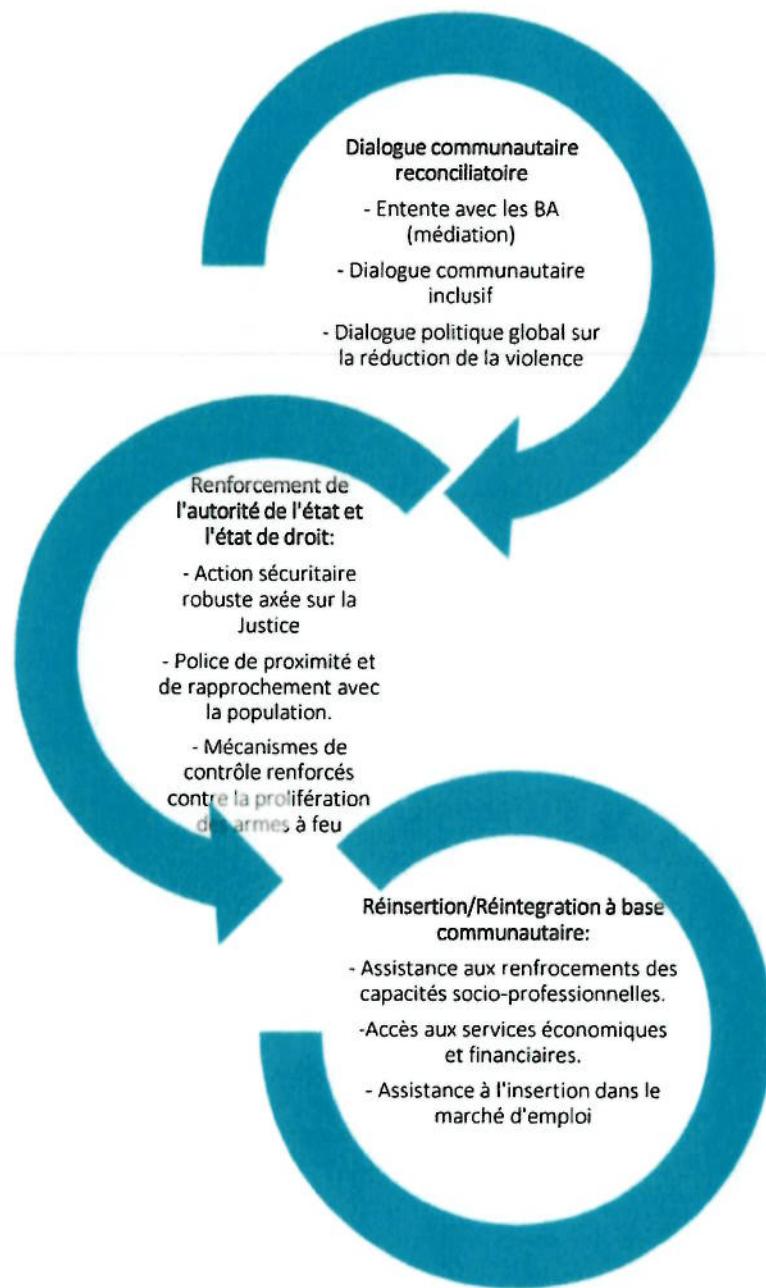


Figure-1 Cadre global d'appui de la SNDDR-RVC à travers les différents volets d'intervention

VIII. MÉCANISMES DE COORDINATION ET DE MISE EN ŒUVRE

La Stratégie Nationale de Désarmement, Démantèlement, Réinsertion et de Réduction de la Violence Communautaire, **SNDDR-RVC**, se repose sur deux principaux niveaux de gouvernance à savoir : (i) Un niveau de conception et d'orientation stratégique ; et (ii) Un niveau de coordination technique globale.

Cependant, il est à noter que le système de gouvernance sera décentralisé au niveau des départements. Les Directions départementales des ministères formeront des comités techniques pour accompagner la mise en œuvre au niveau local. Les Mairies notamment à travers les associations des maires au niveau de chaque département ; les assemblées de CASEC/ASEC seront impliquées dans la mise en œuvre des programmes DDR/RVC qui toucheront leurs zones.

8.1. Le Niveau de Conception et d'Orientation Stratégique

Le niveau de conception et d'orientation stratégique s'effectue sous une structure dénommée « Comité de Pilotage Interministériel en matière de DDR-RVC (**CPI/DDR-RVC**) en Haïti. Elle est l'entité décisionnelle en ce qui concerne l'orientation stratégique des Programmes, Projets et Activités (PPA) qui émergent de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale **DDR-RVC**. En ce sens, le **CPI/DDR-RVC** est l'organisme qui fournit l'orientation stratégique au Plan National. Le **CPI/DDR-RVC** peut être organisé de la manière suivante :

- (i) La présidence est assurée par le Premier Ministre de la République d'Haïti (en cas de changement de régime politique, une adaptation pourrait avoir lieu au cas échéant) ;
- (ii) Le Secrétariat est assuré par la Commission Nationale de Désarmement, Démantèlement et Réinsertion (**CNDDR**) ;
- (iii) Sont membres du **CPI/DDR-RVC** :
 - Le Secrétariat Général de la Présidence de la République d'Haïti ;
 - Les Ministères intervenant dans un champ de compétence ayant un lien avec les axes d'interventions identifiés par le Programme comme moyens pour parvenir à la réduction de la violence armée dans le pays ;
- (iv) Sont Conseillers :
 - Le Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti (**BINUH**) ;
 - Les partenaires bilatéraux.

8.2. Niveau de Coordination Technique Globale

Le niveau de coordination technique globale assure la supervision de la mise en œuvre des décisions prises au niveau stratégique c'est-à-dire à travers le Comité de Pilotage Interministériel en matière de **DDR-RVC (CPI/DDR-RVC)**.

Le niveau de coordination technique est assuré par la **CNDDR**, pour faciliter la mise en œuvre technique. La **CNDDR** met en place une cellule de coordination de mise en œuvre intégrée des produits issus de la Stratégie Nationale **DDR-RVC** en Haïti, c'est-à-dire, les Programmes, Projets

et Activités (PPA) **DDR-RVC**. D'où la dénomination dudit comité sous l'appellation « Cellule Nationale de Coordination Opérationnelle des Programmes, Projets et Activités (CNCOPPA) ».

La **CNCOPPA** est organisée de la manière suivante :

- (i) Au sein de la Commission Nationale de Désarmement, Démantèlement et Réinsertion (**CNDDR**) ;
- (ii) Représentations institutionnelles :
 - Les Directions Techniques des Ministères et entités autonomes et/ou indépendantes de l'État haïtien intervenant dans un champ de compétence ayant un lien avec les axes d'intervention identifiés par la stratégie comme moyens pour parvenir à la réduction de la violence armée dans le pays. Parmi ces entités figurent : AAN, AGD, APN, INFP, DINEPA, FAES, IBESR, CONALD, ONM, OPC, MCI, MJSP, MCFDF, MENFP, MCC, MPTPC, ME, MPCE, MICT, MJSAC, MARNDR, SEA, SESP, SEIPH, PNH, IBESR, MHAVE¹² ;
 - La coordination de la société civile, y inclus le secteur privé ;
 - Les Opérateurs techniques, y inclus les Partenaires d'exécution nationaux et internationaux, le Bureau des Nations Unies pour le Service des Projets (UNOPS), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), Le Bureau International du Travail (OIT), etc.
- (iii) Sont membres conseillers techniques :
 - L'Unité **DDR-RVC** du Bureau Intégré des Nations Unies (BINUH) ;
 - Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), l'ONU-FEMMES, l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) ;
 - Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
 - La Banque Mondiale (BM), la Banque Intéraméricaine de Développement (BID)
 - Les représentations des bailleurs de fonds.

Les détails spécifiques quant aux rôles, à la fonctionnalité et aux responsabilités tant du **CPI/DDR-RVC** que du **CNCOPPA** seront indiqués dans les Termes de Référence (TdR) de chacune de ces structures. Aussi faudra-t-il noter que l'organisation opérationnelle locale sera précisée dans les documents de Programmes, Projets et Activités en tenant compte des spécificités des Bailleurs et des collectivités ciblés.

8.3.Rôles et Responsabilités

8.3.1. L'État Haïtien

- (i) La Primature assurera la supervision stratégique ;
- (ii) Les Ministères, les Directions Techniques, les entités autonomes et/ou indépendantes de l'État haïtien opérant dans un champ de compétence ayant un lien avec les axes d'intervention devront appuyer la concrétisation de la Stratégie Nationale à travers des initiatives visant la satisfaction des besoins identifiés dans les PPA relatifs à leurs champs de compétences. Trimestriellement, lesdits Ministères présenteront les rapports

¹² Voir la définition des sigles au début du document, pages 5 et 6.

- de leurs initiatives au **CPI/DDR-RVC** (Voir en Annexe les entités étatiques ciblées avec l'indication des contributions attendues d'eux pour la mise en œuvre de la stratégie)
- (iii) La **CNDDR** est l'organisme central de coordination interne et externe de toutes les activités liées à la mise en œuvre de la **SNDDR-RVC**. Elle est responsable de porter à l'attention de l'*Autorité Politique* et du **CPI**, l'état d'avancement, les défis rencontrés et les ressources requises pour la mise en œuvre de la **SNDDR-RVC**.

8.3.2. La Société civile

- (i) Les organisations de la société civile seront totalement impliquées dans la conception et la mise en œuvre des actions liées à la **SNDDR-RVC**. Elles recevront, le cas échéant, l'appui nécessaire soit du gouvernement soit des bailleurs de fonds pour renforcer leurs capacités dans le domaine de la résolution pacifique des conflits, la gestion des programmes, le suivi et l'évaluation.
- (ii) Les leaders communautaires et religieux seront des sujets importants d'appui technique et assumeront leur prépondérance dans leurs propres communautés surtout dans les domaines de la sensibilisation des jeunes, de la médiation et du dialogue communautaire.

8.3.3. Les Organisations Internationales et le Système des Nations Unies

- (i) Les organisations intra-gouvernementales et non gouvernementales continueront à jouer leur rôle décisif, chacun en ce qui le concerne, en accompagnant techniquement les acteurs nationaux dans la mise en œuvre des programmes liés à la **SNDDR-RVC**.
- (ii) L'équipe pays des Nations Unies (UNCT) jouera un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la **SNDDR-RVC** tenant compte de ses expériences dans le domaine.
- (iii) Le Programme National des Nations Unies en Haïti (PNUD) est le partenaire principal du Gouvernement haïtien dans l'appui stratégique, technique et opérationnel de la **SNDDR-RVC**.
- (iv) Le BINUH est un partenaire stratégique et technique.

8.3.4. Les Partenaires de développement

- (i) Les partenaires de développement y compris les bailleurs de fonds d'Haïti seront engagés à soutenir le Programme National **DDR-RVC** à travers les différents volets et programmes pour un certain nombre d'années jusqu'à ce que le Programme commence à atteindre l'impact recherché. L'engagement est basé sur la transparence, le partage des risques, le suivi et l'évaluation.
- (ii) Les partenaires jouent un rôle important dans la coordination stratégique et technique de la **SNDDR-RVC**. Les partenaires s'assureront que les programmes inclus dans le cadre de la **SNDDR-RVC** seront en complémentarité des autres programmes d'aide au développement.

8.3.5. Des Responsabilités Opérationnelles Spécifiques

Commission Nationale (CNDDR)

1. Coordination et orientation des politiques de la Stratégie Nationale DDR-RVC
2. Création de la confiance, tant au niveau interne qu'externe, autour de la SNDDR-RVC ;
3. Collecte des informations utiles à l'implémentation des Programmes, Projets et Activités du plan stratégique DDR-RVC ;
4. Planification des opérations DDR et leur intégration dans la politique publique de l'État à travers des institutions étatiques clés ;
5. Définition des critères d'éligibilité des bénéficiaires DDR-RVC, ciblage et orientation des communautés, groupes et individus armés, à besoins spéciaux (femmes, enfants et personnes âgées et/ou à mobilités réduites, etc.) ;
6. Application de la politique nationale de DDR qui doit être en accord avec les engagements juridiques internationaux d'Haïti (conventions, accords, traités, pactes, ...);
7. Liaison/planification/et coordination avec l'entité responsable pour la collecte, l'enregistrement et le stockage des armes et munitions remises volontairement.
8. Médiation /Négociation /Agrément de désarmement ;
9. Planification de la destruction des armes et munitions collectées ;
10. Plaidoyer et support aux actions de réduction du commerce illicite d'armes et de munitions ;
11. Facilitation de l'adoption des formes de mises en place opératoires contre l'usage illégal des armes et des munitions au sein des communautés.
12. Coopération avec les structures assimilées des pays avoisinants dans la perspective d'actions conjointes de contrôle du trafic illicite d'armes à feu et de munitions et, le cas échéant, de rapatriement des membres de groupes armés vers leur pays d'origine ;
13. Coordination entre les institutions gouvernementales et les agences internationales qui soutiennent la Stratégie Nationale DDR-RVC ;
14. Coordination de la Stratégie Nationale DDR-RVC avec les autres composantes du processus national de consolidation de paix et de relèvement ;
15. Supervision des agences responsables de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale DDR-RVC ;
16. Analyse des rapports périodiques et des états financiers ;
17. Approbation des plans de travail annuels/trimestriels ;
18. Mise en place d'une base de données (*statistique et informative*) nationale permettant la gestion, le contrôle et l'analyse des interventions et des résultats ;
19. Mise en place d'un système national d'audience, d'information et de sensibilisation sur la SNDDR-RVC s'adressant tant aux cibles visées par la SNDDR-RVC qu'aux bailleurs et autres parties prenantes ;
20. Rapport trimestriel des activités de la Commission et rapport semestriel exposant la situation nationale en ce qui concerne le contrôle des armes à feu et munitions, le désarmement et la réinsertion des personnes désarmées.

Forces de Défense et de Sécurité

1. Collection, vérification, sécurisation et emmagasinement des armes et des munitions ;

2. Destruction des armes et des munitions collectées ;
3. Surveillances des frontières terrestre, maritime et aérienne en vue de lutter contre le transfert et le commerce illicite des armes et des munitions, ce, de concert avec l'Autorité Portuaire Nationale (APN) ; l'Administration Générale des Douanes (AGD), l'Autorité Aéroportuaire Nationale (AAN) ;
4. Recherche des éléments et groupes armés qui refusent de déposer/remettre les armes et munitions illégales en leur possession ;
5. Enquête criminelle sur les trafiquants d'armes et de munitions ;
6. Sécurisation des missions et opérations de DDR-RVC sur le terrain ;
7. Support à la retenue et la non-divulgation des informations, à la sensibilisation et à la confiance du public dans le programme ;
8. Supports logistiques possibles.
9. Échange d'informations utiles avec la CNDDR pour la rédaction de ses rapports trimestriels et semestriels ;

Secteur Justice

1. Vérification de l'éligibilité des aspirants bénéficiaires de la Stratégie Nationale DDR-RVC au regard des normes juridiques nationales et internationales ;
2. Support au développement ou à la révision du cadre légal permettant l'avènement d'une meilleure réglementation des armes et des munitions sur l'étendue du territoire national.
3. Formulation et mise en place de la poursuite judiciaire contre les éléments des groupes armés et/ou des trafiquants illégaux qui refusent de déposer/remettre leurs armes et munitions ;
4. Définition et mise en place de tous les aspects relevant de la compétence du système judiciaire comme l'amnistie, justice transitionnelle, etc.
5. Garantie totale que les droits des individus soient respectés au cours de la mise en œuvre de la politique de DDR-RVC.
6. Échange d'informations utiles avec la CNDDR pour la rédaction de ses rapports trimestriels et semestriels.

Entités d'Appui au Développement Psycho-social, à la Socialisation

1. Assurer la conduite des opérations techniques de réinsertion/réintégration des bénéficiaires en tenant compte de leurs spécificités, besoins et catégories ;
2. Renforcer la résilience des communautés affectées, leur participation active au programme de réinsertion/réintégration des bénéficiaires directes, la prévention de la violence communautaire.
3. Renforcer la capacité institutionnelle étatique à assurer des relations de proximité avec les communautés à risques ;
4. Supporter le développement d'une culture « sans armes » et d'une cohabitation pacifique des communautés entre elles.
5. Appui psycho-social aux catégories spéciales de bénéficiaires, comme les femmes victimes, les jeunes, les enfants, les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées, etc.
6. Facilitation de l'accès des institutions de sécurité de l'État à des projets selon des besoins clairement identifiés comme : Travaux à Haute Intensité de Main-d'œuvre, Infrastructure, Formation Professionnelle, Activités Génératrices de Revenus, Petites Entreprises, etc.

- 7. Support à l'adoption au niveau communautaire des normes de mises en place opératoires pour lutter contre l'usage illégal des armes et l'éradication de la libre circulation des armes et munitions au sein des communautés ;
- 8. Échange d'informations utiles avec la CNDDR pour la rédaction de ses rapports trimestriels et semestriels.

Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti et l'équipe pays des Nations Unies

Avis – conseil, orientation et appui technique à la partie nationale dans le processus de planification, d'implémentation, de contrôle et de suivi de la Stratégie Nationale DDR-RVC

IX. MÉCANISMES DE PARTENARIAT ET FINANCEMENTS

L'État haïtien élaborera un Programme National DDR-RVC (PNDDR-RVC) basé sur une vision claire des axes d'intervention, une estimation valable du nombre de bénéficiaires, des ressources et des coûts envisagés pour toutes les activités. Dans ce cas, l'approche de la mobilisation sera multi-acteurs, sous la houlette du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE) et en coordination avec la CNDDR. Les coopérations bilatérales, multilatérales et toutes les autres formes de financement licites seront envisagées. L'État haïtien fournira normalement sa participation au financement du Programme National DDR-RVC. Notons que, tenant compte des exigences du ou des bailleurs de fonds, une cellule spéciale de mise en œuvre sera mise en place, ainsi que les modalités de la gestion financière du PNDDR-RVC.

Pour chacun de ces axes, un diagnostic sera réalisé comme préalable à toutes interventions au sein des quartiers adhérents afin d'identifier les besoins et les manques exprimés par les acteurs représentatifs et légitimes de ces communautés. Ces besoins seront alors transformés en actions concrètes ou projets à étendre dans les communautés.

9.1. Approches préférentielles au financement des interventions

Étant donné que le PNDDR-RVC vise à renforcer les capacités locales pour réduire la violence armée au sein des communautés, les fonds qui viendront en appui à ce Programme seront acheminés aux structures locales de la mise en œuvre (ONG, Organisations de la société civile, secteur privé local, etc.) à travers un système de microfinancement progressif¹³. Chaque proposition de projet devrait contenir des indicateurs précis et mesurables sur le renforcement des capacités, le changement des attitudes ou des pratiques (y compris l'autonomisation économique et sociale) ainsi que l'impact sur la sécurité et le développement communautaires.

Les structures qui n'ont pas les capacités adéquates pourraient être éligibles pour des dons préliminaires (petits montants) qui leur permettraient d'augmenter leurs capacités de gestion des projets. Une évaluation indépendante par la Cellule Nationale de Coordination Opérationnelle des Programmes, Projets et Activités (CNCOPPA) permettra de déterminer l'éligibilité de la structure à recevoir des fonds directs en appui à des propositions de projet.

¹³ Une référence pourrait se baser sur l'expérience du mécanisme de Small Grant chapeautée par le PNUD.

Exemples modélisants la forme que pouvait prendre des structures de financement (Selon l'origine des fonds : Gouvernement ou bailleurs de fonds internationaux).

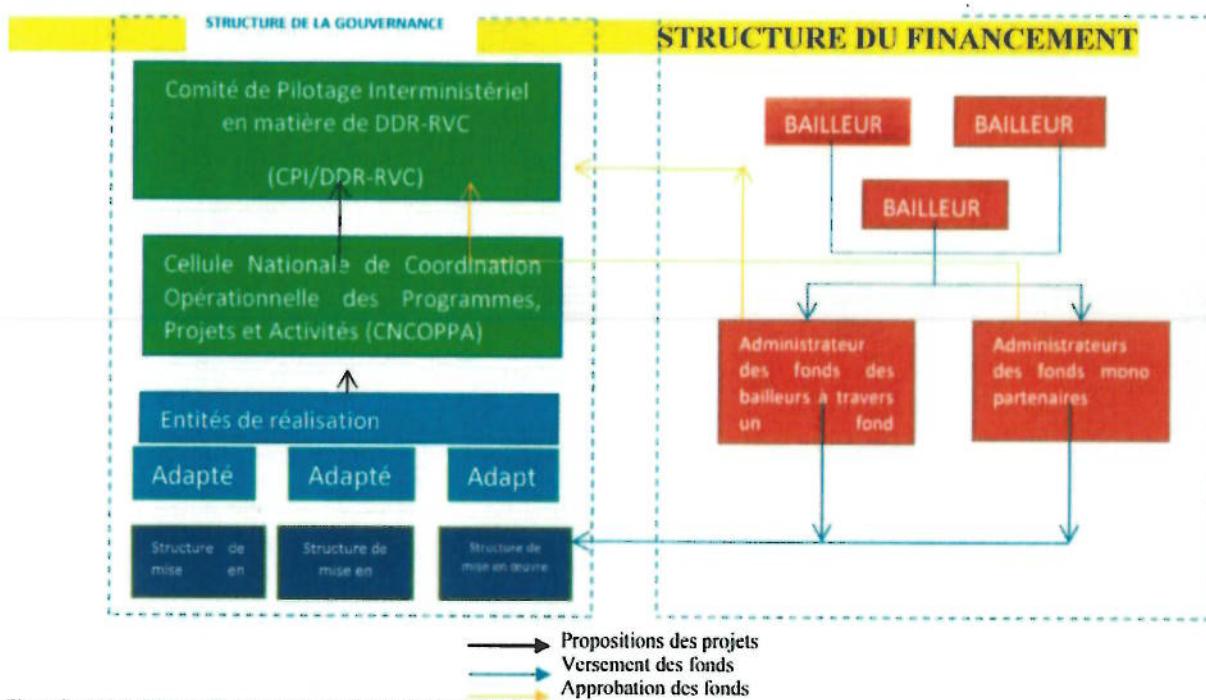


Figure3 : Mécanisme de financements conjoints des bailleurs de fonds.

X. PRINCIPES DIRECTEURS

10.1. Système Unifié de Suivi, d'Évaluation¹⁴ et Base de Données

Un système de suivi et évaluation permettra avec des indicateurs clés de performance de suivre les progrès de la mise en œuvre de la présente stratégie. Sur une base régulière qui sera définie après la validation de ce document, une évaluation des progrès sera faite au moins une fois annuellement ce qui permettra de réorienter au besoin la stratégie. Un ensemble d'indicateurs standard seront construits et adoptés par les partenaires qui seront associés à la mise en œuvre. Ces derniers devront fournir les données relatives à ces indicateurs. A des fins de suivis des changements globaux, une base de données commune à l'ensemble du dispositif de DDR-RVC devra être établie et alimentée par les partenaires de mise en œuvre.

Le principe « Ne Pas Nuire » sera adopté et appliqué, ce qui suppose que les interventions ne doivent pas exposer ceux qui vivent dans des contextes violents à plus de risques qu'ils ne l'étaient avant l'intervention. Conséquemment à travers les mécanismes de suivis il faudra définir un mécanisme de redevabilité, favorisant la gestion des plaintes et des suggestions et autres questions

¹⁴ Pour plus de détails, voir l'annexe IV.

qui pourraient être formulées par les parties prenantes, les bénéficiaires ou tout citoyen se sentant concerné par la question de la violence. Une attention sera apportée sur les modalités d'intervention de certains opérateurs afin que leurs opérations dans les communautés ne renforcent pas l'autorité des Groupes Armés (GA) dans les zones d'intervention. Le système de suivi et évaluation (S&E) sera basé sur une approche et des outils pleinement participatifs et inclura toutes les parties prenantes pour assurer une transparence totale, favorisant ainsi la confiance mutuelle.

10.2. Communication et Transparence

La SNDDR-RVC et le PNDDR-RVC qui en sera issu devront être soutenus par une stratégie de communication qui expliquera les objectifs et les résultats, et diffusera des interventions en liens avec la stratégie et le programme national DDR et RVC. Sous l'obédience du **CPI/DDR-RVC**, le **CNCOPPA** définira la stratégie de communication en s'appuyant sur les outils et les moyens jugés efficaces pour atteindre la plus grande audience possible.

10.3. Processus de Sélection – Vérification de l'Éligibilité

Le scénario guidera en grande partie le processus exact de sélection des communautés et, au sein de celles-ci, des participants au PNDDR-RVC. Le processus de sélection des participants directs sera sous la responsabilité du **CPI/DDR-RVC** qui devra se fournir des critères d'éligibilité en conformité avec les groupes cibles et en toute transparence. Sur la base des évaluations du marché local, le **CPI/DDR-RVC** sélectionnera également les projets d'infrastructures économiques et identifiera les emplacements des centres de jeunes, avec le soutien du partenaire de mise en œuvre de la **RVC**. La sélection des projets devra être consensuelle, transparente et compréhensible. Les partenaires de mise en œuvre de la **RVC** doivent conduire des enquêtes de perception régulières, afin de vérifier que la sélection des bénéficiaires est effectuée de manière équitable, tout en minimisant les risques de corruption ou de népotisme possible.

10.4. Appropriation - Capacités

La SNDDR-RVC doit être appropriée par l'ensemble des acteurs de la société non seulement étatiques mais aussi non-étatiques incluant tant les communautés touchées par la violence que celles qui ne le sont pas. Il faudra donc assurer que le document devienne un instrument d'échange et de dialogue entre les acteurs de la société. Une approche inclusive et participative devra être adoptée dès la conception, la planification et la mise en œuvre du PNDDR-RVC, principalement par le biais de structures adaptées aux caractéristiques régionales qui assureront une forte appropriation locale.

XI. GESTION DES FACTEURS DE RISQUES

Risques	Mesures de gestion	Acteurs responsables
Politique : Manque et/ou vacillement de la volonté des parties politiques à s'engager dans le processus.	Le gouvernement et les structures de la société civile réaliseront de plaidoyer envers les acteurs politiques pour les engagés dans ce processus.	GTH, Acteurs de la société civile partenaires stratégiques de la RVC.
Gouvernance : Résistance institutionnelle de collaboration de la part des Ministères.	La CNDDR apportera la question auprès de la CPI et demande l'assistance des institutions concernées.	La CNDDR.
Sécurité : La prolifération des armes à feu et les actes de violence armée s'intensifient dans les quartiers bénéficiant de l'aide ou de projets.	La CNDDR avec l'appui des partenaires lance une campagne de sensibilisation nationale. La CNDDR consulte les entités au niveau local et présentent un rapport conjoint au CPI.	CNDDR
Financement : Absence de financement pour la mise en œuvre de la SNDDR-DDR	L'État haïtien fait un inventaire des besoins disponibles et les réadapter en fonction de la réalité. L'État haïtien fait un plaidoyer au niveau des bailleurs de fonds pour expliquer la situation.	Gouvernement, CNDDR.

ANNEXES

Annexe I : Mandat et Mission de la CNDDR

MANDAT et MISSIONS de la CNDDR

Dans l'Arrêté Présidentiel du 27 février 2019 portant création de la Commission Nationale de Désarmement, Démantèlement et de Réinsertion (CNDDR), (Réf. Journal Le Moniteur du 8 mars 2019, no. 33), en son article 2, il est prescrit : « La CNDDR est un organe décisionnel technique et administratif de renforcement de la sécurité publique, qui vise la paix sociale durable à travers le désarmement, le démantèlement des groupes armés illégalement et la réinsertion des individus désarmés ».

Être décisionnel, technique et administratif signifie que la CNDDR est habilitée, en accord avec le Premier ministre, à prendre des décisions relevant du domaine du DDR et agissant sur les actions qui relèvent de ce champ d'intervention et que cette entité est l'instrument mis en place par l'État haïtien chargé de faire, de créer et d'aménager les mécanismes de bon fonctionnement de la machine devant aboutir au désarmement, au démantèlement des groupes armés illégalement et à la réinsertion des individus désarmés, avec des pouvoirs d'organisation, de coordination, de contrôle, d'orientation et de suivi.

La CNDDR a aussi pour mission de :

- 1) Définir clairement la politique du Gouvernement en matière de DDR-RVC à travers une Stratégie Nationale de Désarmement, Démantèlement, Réinsertion et de Réduction de la Violence Communautaire ;
- 2) Coordonner les actions des différents services de l'État et organisations de la société impliqués dans le désarmement, le démantèlement des groupes armés, la réinsertion des individus désarmés ;
- 3) Promouvoir des partenariats avec la communauté internationale et les différents secteurs sociaux et économiques nationaux.

En conséquence, derrière sa parure technique, la CNDDR doit traduire dans le concret la politique de l'État en matière de DDR en établissant un cadre normatif et méthodologique des interventions dans le domaine et en définissant les plans appropriés. En fait la CNDDR est un organe supplétif mis en branle pour remédier aux faiblesses des institutions étatiques concernées par l'effet insécurité au sein de la société. Parmi ses prérogatives, il convient de retenir :

- a) Qu'elle doit d'abord étudier en profondeur les causes de cette dégénérescence qui contribuent au phénotype de l'insécurité et qui participent à son expansion dans la communauté ;
- b) Ensuite elle a la responsabilité de coordonner les interventions directes ou indirectes des structures engagées dans la prévention et la résolution de cette problématique ;
- c) Et Finalement elle a le devoir de toucher physiquement, psychologiquement et surtout socialement les acteurs et les victimes de ce génotype.

Notons que la dernière prérogative de la CNDDR indique que la Commission est supposée intervenir sur trois volets distincts :

- i. Un volet négociation/éducation qui consiste à contacter les membres des groupes armés pour essayer de les convaincre et les amener à prendre conscience de leur situation totalement illégale et surtout sans issue; tout en leur offrant d'autres alternatives moyennant l'abandon de leurs activités illicites et la remise volontaire de leurs armes ;
- ii. Un volet réinsertion qui ramène la présence de l'État au sein de ces populations marginalisées et victimisées, en leur fournissant protection, accompagnement et moyens propres de survie, en attendant leur réintégration sociale définitive,
- iii. Et enfin mettre ceux des leaders ou porteurs d'armes qui ne veulent point coopérer en face de leurs responsabilités en affrontant les rigueurs de la justice.

Soulignons aussi que conformément à l'article 11 de l'Arrêté, la Commission est chargée de faire un rapport trimestriel sur la situation nationale et son contrôle en ce qui concerne le contrôle des armes à feu, le désarmement et la réinsertion des personnes désarmées. Sur la base de cet état des lieux la Commission doit formuler des propositions qui serviront à promouvoir les mesures gouvernementales adéquates à mettre en place.

En résumé la **CNDDR** est l'Entité chargée de la conduite de la Politique Publique de l'État haïtien en matière de **DDR-RVC**. En ce sens il assure la coordination, oriente les démarches des multiples acteurs et partenaires, soit communautaires, soit gouvernementaux ou internationaux et elle crée les facilités pour arriver à baisser et, si possible, éradiquer les activités des groupes armés. Ainsi, la **CNDDR** agit positivement sur le rétablissement de l'autorité de l'État, l'affermissement des institutions républicaines, la stabilité sociale, politique et économique, l'encouragement des investissements tant internes qu'externes.

Annexe II : Cadres de référence nationaux et internationaux

Un ensemble de documents, rapports, études, stratégies et plans nationaux et internationaux servent de cadrage à la stratégie nationale de DDR-RVC :

1. Normes et principes directeurs de l'IDDRS (Integrated DDR Standards) ;
2. Évaluation conjointe DPO-ODA Mission d'Evaluation technique sur la gestion des armes et munitions et le RVC/DDR en Haïti (Août 2018) ;
3. L'étude de la vulnérabilité des zones exposées à la violence Communautaire – Port-au-Prince et Bas-Artibonite (commanditée par BINUH/PNUD & CNDDR, Décembre 2019) ;
4. Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies en particulier: 1325 (2000), 1889 (2009), 1820 et 1888 (2008), 2180 (2014), 2466 (2019), 2476 (2019), 7464 (2019) ;
5. Human Rights Due Diligence Policy on UN support to non-UN security forces (HRDDP).
6. Objectifs de développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 ;
7. Le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) ;
8. Stratégies de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSNCRP) ;
9. Cadre stratégique national de lutte contre la pauvreté en Haïti ;
10. La Stratégie nationale de protection de l'enfant (SNPE) ;
11. Le Plan Stratégique de Développement 2017-2021 de la Police Nationale d'Haïti (PNH) ;
12. Le Plan d'Action National contre la violence faite aux enfants (PAN) ;
13. Le Plan du Gouvernement pour la Surveillance des Frontières (terrestres, maritimes et aériennes) ;
14. Le plan de lutte contre le trafic de la drogue, du blanchiment d'argent et de la contrebande ;
15. La Stratégie Nationale pour la Prévention de la Délinquance en Haïti 2015-2017 ;
16. Le cadre stratégique du gouvernement qui vise à contribuer à la réalisation des plans gouvernementaux en matière de réduction de la violence et de l'inclusion sociale : « Luttons pour un Haïti sans pauvreté » lancé en 2013, Plan d'action pour la réduction de la pauvreté extrême¹⁵ ;
17. Le plan stratégique de développement d'Haïti, Pays émergent en 2030 (Ministère de la planification et de la coopération externe)¹⁶ .

Ces cadres permettent d'avoir une perspective plus large de lutte contre la violence armée dans le pays et de développer des connexions qui permettent d'agir sur la complexité du problème,

¹⁵ Lancé en 2013, ce plan vise à réduire les inégalités, favoriser l'insertion économique et sociale et promouvoir l'accès à un logement décent, entre autres mesures.

¹⁶ Visant entre autres, la refondation économique, la modernisation et la dynamisation des secteurs des services, l'appui, la relocalisation et la formalisation des services de base

et plus spécifiquement, dans les zones les plus touchées par les facteurs criminogènes. Ils s'inscrivent dans le cadre d'une approche holistique et dans une vision sur le long terme.

C'est dans cette optique que le gouvernement, avec l'appui de ses partenaires nationaux et internationaux, par le biais d'une Stratégie Nationale de Désarmement, Démantèlement, Réinsertion et de Réduction de la Violence Communautaire (SNDDR-RVC) adresse le problème de la violence armée à partir de ses racines socio-politiques et à travers une approche multidimensionnelle qui saisit l'embarras du contexte haïtien dans son ensemble. Dans le canevas global, il est tenu compte de la capacité actuelle du système des Nations Unies à fournir son soutien aux institutions de l'Etat concernées par la problématique de la violence et mises à pied d'œuvre. Il est tenu compte également des leçons apprises des anciens programmes de RVC pilotés par les deux missions onusiennes (MINUSTAH et MINUJUSTH) qui ont opéré sur le territoire haïtien jusqu'au 15 octobre 2019, date marquant la transition de la mission de maintien de la paix avec la nouvelle mission politique : Le Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH).

Annexe III : Cadre de Suivi et Evaluation

Une attention particulière sera accordée à l'établissement d'une base claire et d'un cadre de Suivi et Évaluation (S&E) global du Programme National **DDR-RVC** en termes d'indicateurs et de recevabilité. Ceci permettra au gouvernement haïtien à travers la **CNDDR** de faire le suivi des progrès dans la mise en œuvre des Programmes, Projets et Activités découlant du **PNDDR-RVC**. Les lignes de bases seront établies dans chaque Programme, Projet et Activité. La **CNDDR** tiendra compte des recommandations de l'étude de vulnérabilité des zones affectées par la violence en ce sens. Toutefois, signalons que globalement l'implémentation du Programme sera supervisée de la manière suivante et conformément aux prescrits de l'arrêté créant la **CNDDR**.

1. Outils de suivi de l'implémentation du Programme National

Les outils suivants permettront de suivre le processus d'implémentation du Programme :

1. Un calendrier de la planification des suivis et de gestion des événements sera établi, mis à jour et partagé avec les acteurs concernés, pour chaque Programme, Projet ou Activité issu de ce programme.
2. Un rapport trimestriel sur la situation nationale et son contrôle en ce qui concerne le contrôle des armes à feu, le désarmement et la réinsertion des personnes désarmées. Tenant compte du niveau de l'implémentation des Programmes, Projets et Activités.
3. Un Rapport Annuel d'Évaluation (RAE) au bout des cycles annuels d'implémentation du Plan sera rédigé afin de fournir les directives d'adaptation et/ou de réorientation de la stratégie. Ce rapport est destiné à être partagé/discuté avec le Comité de Pilotage Interministériel. Ce rapport doit contenir :
 - a) Un résumé des résultats obtenus par rapport aux objectifs annuels préalablement définis ;
 - b) Une revue annuelle relatant la performance des Programmes, Projets et Activités mis en œuvre sur la période considérée. La revue étaiera l'étendue des progrès vers les résultats sans oublier les sources de vérification.
4. Des évaluations mi-parcours et finaux des Programmes, Projets et Activités financés par les bailleurs en accord avec la Stratégie Nationale **DDR-RVC**. L'évaluation pourra être interne ou externe. Le type d'évaluation requis sera intégré dans chaque document.
5. Une base de données en ligne sera créée afin que les partenaires associés puissent poster les informations relatives à leur Programme et/ou Projet et/ou Activités. Cette base de données qui contiendra des informations qualitatives et quantitatives permettra aux partenaires d'exécution d' informer la **CNDDR** et autres acteurs associés de la réalisation des principaux résultats en se basant sur les critères et les méthodes prévus dans leur document d'intervention. A cette base de données seront attachés aussi :

- a) Un registre pour l'inscription des problèmes rencontrés dans le processus de mise en œuvre et la facilitation du suivi, et aussi pour la résolution des problèmes potentiels ou des demandes de changement.
- b) Un registre pour l'inscription des défis rencontrés et des leçons apprises, mis à jour régulièrement afin d'assurer un apprentissage continu et une adaptabilité des actions à la fin de la mise en œuvre du PNDDR-RVC. Cela permettra de contribuer à l'efficacité et à l'efficience de toutes les actions du même type ou assimilées tant au niveau interne qu'externe.

2. Suivi axé sur le contexte inclusif

Ce Programme National DDR-RVC a été développé afin de conduire des interventions flexibles et adaptées au contexte. Les facteurs et les dynamiques de conflits, la présence et la nature des groupes armés, les opportunités, tout cela varie sensiblement d'un endroit à l'autre ; par conséquent, les interventions de RVC seront adaptées aux réalités locales. Le PNDDR-RVC doit être axé sur les personnes, et doit répondre aux besoins, défis et aspirations des différents groupes au sein de la communauté. Une vision commune de la paix, de la stabilité et du développement doit être exprimée et approuvée par les membres de la communauté, en assurant la représentation et les préoccupations des différents groupes présents dans les localités, par sexes, âges.

3. La RVC et les enfants

La programmation de la RVC devra étendre sa couverture, afin d'inclure les enfants âgés de 15 à 18 ans, aussi bien ceux qui sont associés aux groupes armés que les jeunes à CCC. Des mesures spécifiques garantissant la protection des enfants, comprenant l'assurance de l'intérêt de l'enfant, doivent être appliquées et contrôlées conformément aux Principes de Paris, incluant l'obtention du consentement²⁷ éclairé des parents/tuteurs.

Dans les interventions de RVC en Haïti, les dynamiques de genre sont cruciales à quatre niveaux interdépendants comprenant :

- (a) la violence masculine (et les violences basées sur le genre associées),
- (b) les femmes comme vecteurs de violence,
- (c) la réinsertion des femmes et des filles associées aux groupes armés,
- (d) les voix et représentations d'hommes et de femmes issus de groupes armés différents en termes d'âge et de niveau social.

La RVC travaillera explicitement sur la transformation des violences masculines, en répondant aux préoccupations majeures des filles, des garçons, des femmes et des hommes dans la communauté, plus spécifiquement en relation avec la Violence Sexuelle Basée sur le Genre (VSBG), avec pour indicateur de résultat « hommes et femmes se sentant plus en sécurité ». De plus, les interventions de RVC assureront la participation et la représentation des femmes et des filles dans les structures de prise de décision, de dialogue et dans les mesures d'atténuation des conflits locaux. Un minimum de 30% des membres des comités de prise de décision (à tous les niveaux) seront des femmes, ce qui répondra aux prérogatives de l'agenda 1325 visant à accroître la participation des femmes dans la consolidation de la paix. A tous les niveaux locaux, ayant le

²⁷ UNICEF 2015, « Procédure pour les normes éthiques en recherche, évaluation, collecte et analyse des données » ; Numéro de document : CP / PD / DRP / 2015-001, Division des données, de la recherche et des politiques (DRP), 1er avril 2015.

début de l'intervention de RVC, plusieurs évaluations se dérouleront, dans lesquelles la dimension genre sera intégrée. En outre, toutes les données seront ventilées par sexe et par âge, avant d'être analysées. Sur la base de ces résultats, des activités spécifiques seront menées pour favoriser une dynamique de changement en matière de genre.

De plus, un équilibre entre les genres sera atteint et l'accent sera mis sur les organisations de femmes pour renforcer leurs capacités afin d'assumer un rôle majeur dans la mise en œuvre des projets RVC dont une partie sera axée sur l'autonomisation de la femme au sein des quartiers sensibles.

Annexe IV : Listes des Ministères, institutions nationales et leur contribution

#	Entités	Motifs
1.	Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)	Appui aux mesures de commercialisation et de contrôle des armes et munitions en Haïti. Appui-conseil et orientation à la mise en place des AGR pour les bénéficiaires des PPA
2.	Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP) ;	Appui à la réforme du cadre légal relatif aux armes et munitions. Recadrage du Système judiciaire face à ses responsabilités en vue d'un regain de la confiance de la population envers la Justice de son pays. Appuyer les initiatives permettant l'application de la loi en vue de prévenir la délinquance et la criminalité. Soutenir les interventions faisant la promotion de l'application de la loi et la lutte contre l'impunité. Assistance légale au personnes vulnérables et jeunes en conflit avec la loi.
3.	Ministère à la Condition féminine et aux Droits des femmes (MCFDF) ;	Orientation technique et Conseil sur le volet genre/ VBG dans le PNDDR-RVC. Support à la réinsertion des femmes. Accès à la justice
4.	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) ;	Appui à la formation des bénéficiaires cibles
5.	Ministère de la Culture et de la Communication (MCC) ;	Support à la déconstruction des tendances aux comportements violents et des mentalités encourageant la culture des armes.
6.	Ministère de la Défense (MD) ;	Support au démantèlement des groupes armés. Appui et support au désarmement et démantèlement des groupes. Participer aux interventions de maintien de la paix sur tout le territoire de la République. Veiller de concert avec les autres organismes concernés l'exécution des lois et mesures prises par le Pouvoir en vue de garantir la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat. Assurer le contrôle de ce qui a trait aux armes à feu, munitions, explosifs.
7.	Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC) ;	Support technique, opportunité de support à la réinsertion à travers les projets de travaux publics
8.	Ministère de l'Environnement (ME)	Support technique, opportunité de support à la réinsertion à travers les projets environnementaux,
9.	Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) ;	Support technique, opportunité de support au désarmement à travers des appuis utiles en termes de renseignements ponctuels et fiables. Soutenir et faire le plaidoyer auprès des structures ou institutions de gouvernances locales à l'appropriation des interventions relatives aux opportunités de relèvement, de gouvernance et de développement local ;

#	Entités	Motifs
		<p>Accompagner et encourager la participation et l'engagement des acteurs communautaire aux activités qui concourent à la participation citoyenne, à la protection de l'environnement et à la sécurité communautaire ;</p> <p>Plaidoyer au développement et à la mise en œuvre des activités de réhabilitation communautaire et de réinsertion socioéconomique.</p>
10	Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) ;	Facilitation du dialogue avec les groupes armés et réinsertion de groupes cibles par le biais d'interventions à vocation d'apaisement social.
11	Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique (MJSAC) ;	Orientation technique, appui et conseil sur les activités d'éducation civique, ludiques et récréatives pour les jeunes.
12	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) ;	Support technique, opportunité de support à la réinsertion à travers des ouvrages de drainage, d'arrosage, des initiatives d'amélioration de la qualité et des systèmes de semence, de la fumigation, etc...
13	Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP).	Collaboration autour des maladies infectieuses et contagieuses, comme le Coronavirus, le Cholera. Intervention sur la situation sanitaire des zones à risque.
14	Ministère des Haïtiens Vivant à l'Étranger (MHAVE)	Mobilisation de l'aide de la Diaspora au programme DDR-RVC
15	Secrétairerie d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (SEIPH) ;	Orientation technique sur la prise en charge des Personnes à Mobilité Réduite identifiées comme bénéficiaires,
16	Secrétairerie d'État à la Sécurité Publique (SESP) ;	Appui aux mesures de contrôle de la circulation des armes en Haïti
17	Secrétairerie d'État à l'Alphabétisation	Support à la réinsertion des bénéficiaires : activités d'alphabétisation et post-alphabétisation quand c'est nécessaire
18	Office Protection du Citoyen (OPC) ;	Conseil et orientation sur les aspects de la protection du citoyen dans le PNDDR-RVC
19	Institut du Bien-Être Social et de Recherches (IBESR) ;	Appui technique et conseil sur la prise en charge des enfants associés aux Groupes Armés
20	Commission Nationale de Lutte Contre la Drogue (CONALD) ;	Orientation technique de l'action relative au rapport drogue / violence
21	Fonds d'Assistance Économique et Sociale (FAES) ;	Support technique/opportunité de support à la réinsertion à travers des projets dans les zones cibles ou des interventions directes auprès de la population en termes de produits alimentaires.
22	Office National de la Migration (ONM)	Concertation avec la CNDDR sur la réinsertion des déportés à travers le Programme National DDR-RVC.
23	Direction Nationale de l'Eau potable et de l'Assainissement (DINEPA) ;	Support technique/opportunité de support à la réinsertion par la distribution d'eau potable aux zones défavorisées
24	Institut National de la Formation Professionnelle (INFP) ;	Support technique à la formation professionnelle des jeunes cibles des Programmes, Projets et Activités
25	Police Nationale d'Haïti, PNH	Appui aux mesures de contrôle de la circulation des armes en Haïti à travers la Police Communautaire, le POLIFRONT, le BRICIF, etc. ;

#	Entités	Motifs
		Soutenir et appuyer les interventions développées dans le cadre des initiatives de rapprochement et de sécurité communautaire pour la prévention de la violence et des crimes.
26	Autorité Portuaire Nationale (APN) ;	Appui aux mesures de contrôle de l'entrée des armes en Haïti
27	Administration Générale des Douanes (AGD)	Appui aux mesures de contrôle de l'entrée des armes en Haïti
28	Autorité Aéroportuaire Nationale (AAN) ;	Appui aux mesures de contrôle de l'entrée des armes en Haïti
29	Bureau des Statistiques	Appui technique en fait de chiffres et statistiques disponibles sur la population
30	CNIGS	Appui technique en fait de cartes géographiques pour les besoins du PNDDR-RVC
31	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE)	Coordonne les apports des bailleurs, donateurs et opérateurs interne et externe au support à l'effort national du PNDDR-RVC (Appréciation et évaluation des interventions (Programmes, Projets et activités) en lien avec le programme National. Plaidoyer soutenu pour la maximisation des ressources à travers des collaborations de : Partenariat - Synergie - Coopération - Engagement des opérateurs de projets RVC.
32		

Cette stratégie nationale de DDR-RVC a été initiée par la Commission Nationale de Désarmement, Démantèlement et de Réinsertion (CNDDR) et finalisée par la Task Force SNDDR-RVC. Cette Task Force est présidée par la Primature, à travers un représentant spécial désigné par le Premier Ministre.

La Taskforce SNDDR-RVC, qui est une entité interministérielle et multidimensionnelle, est mise en place le 6 avril 2020 par le gouvernement haïtien. Elle a pour principale mission de conduire le processus devant favoriser l'appropriation de la Stratégie aux niveaux local et national, ainsi que le développement et le suivi du **Programme National DDR-RVC (PNDDR-RVC)** visant à l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale.

La Task Force SNDDR-RVC est principalement composée des entités suivantes : La Primature, le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique (MJSP), le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), le Ministère de la Défense (MD), le Ministère du Commerce et de l'industrie (MCI), le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST), le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique (MJSAC), le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF), le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) & l'Institut National de Formation Professionnelle (INFP), la Police Nationale d'Haïti (PNH), les Forces Armées D'Haïti (FADH), l'Office de la Protection du Citoyen (OPC), l'Administration Générale des Douanes (AGD), les Fonds d'Assistance Economique et Sociale (FAES) et la Commission Nationale de Désarmement, Démantèlement et de Réinsertion (CNDDR).